

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2880

25 novembre 2011

SOMMAIRE

Abbey Holdings S.A.	138201	Meritum Capital	138205
AC	138235	Monthly Income ABS Investment	138235
AC Alternative	138236	Monthly Income ABS Investment	138235
Achelia Luxembourg S.A.	138195	Paro S.A.-SPF	138196
Agathon	138234	Partner Select	138236
AGICOA Europe	138199	PE-Invest SICAV	138202
Alternative Petroleum Technologies S.A.	138201	PETANGE PERCONTROL INVEST- MENTS SCA, société de gestion de patri- moine familial, en abrégé «SPF»	138203
A.PA.SA S.A.	138238	Pico Finance S.A.	138237
Aquatrans RhineShipping S.A.	138199	Pictet	138196
ARAM Holding S.A.	138194	Pictet Sicav II	138197
ATL Aquatrans Logistics S.A.	138200	Protect 80 Alte & Neue Welt	138205
Brasco Holding	138237	Raiffeisen-Wuere-Genossenschaft	138236
Civetta Fund SICAV SIF S.A.	138206	RMK Global Timberland Resources Fund	138238
cominvest Europa Invest 10/2011	138236	RPM FCP	138205
cominvest Europa Protect 10/2011	138236	Sancar Property and Trading S.à.r.l.	138239
Développement Immobilier S.A.	138195	Sogeho International S.A.	138194
Elite World	138196	Staedel Hanseatic Sicav	138197
GEM2	138194	Structured Invest	138205
Genomic Holding S.A.	138195	Sunderland Immo S.à r.l.	138239
Giallo International S.A.	138240	Tiger Fund	138206
HAIG premium Fund FIS	138200	TN US-Equity Portfolio	138235
HRK Invest	138204	Ulrika S.A., SPF	138203
HRK Invest	138204	World Investment Opportunities Funds	138200
HRK Invest	138204	World Performance Portfolios	138202
HRK Invest	138204	World Strategy Portfolios	138203
HSBC Global Investment Funds	138198		
HuserInvest Funds	138205		
LogiInvest	138235		

Sogeho International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.904.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui aura lieu le 15 décembre 2011 à 10 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration sur les Comptes annuels au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010.
2. Rapports du Réviseurs d'entreprises sur les Comptes annuels au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010.
3. Approbation des Comptes consolidés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 et affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2011158728/17.

ARAM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 148.872.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 16 décembre 2011 à 11.00 heures au siège social, 427, route de Thionville, L-5887 ALZINGEN.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
2. Affectation du résultat de l'exercice 2009;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2010;
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2010;
6. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non-tenu des assemblées générales ordinaires à la date statutaire.

Conformément à l'article 8 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2011159553/21.

GEM2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.859.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav GEM2 à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 décembre 2011 à 11 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes arrêtés au 30 septembre 2011
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (email : ifs.fds@bdll.lu; fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2011160719/755/22.

Genomic Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.184.

The Shareholders are hereby convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders which will take place on Monday *December 5th*, 2011 at 10 a.m. at Banque Havilland S.A., 35A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Agenda:

1. Dismissal of the current board members,
2. Election of three new board members,
3. Election of a new registered office in Luxembourg-City,
4. Dismissal of the current auditor,
5. Election of a new auditor,
6. Approval of the annual accounts for the years 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 and 2010.

The Board of managers.

Référence de publication: 2011160049/17.

Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.243.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *13 décembre 2011* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2011.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011160717/1023/17.

Achelia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 26.057.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *16 décembre 2011* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Fixation d'un tantième alloué à Monsieur Jozef Vreys.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011160716/755/19.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 73.844.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

to be held extraordinarily at Luxembourg, on *December 15, 2011* at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Removal of Mr. Andrei. A KRAPOTKIN as director and discharge.
2. Decrease of the number of directors from 7 (seven) to 6 (six).
3. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011160718/29/14.

Paro S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 45.366.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le jeudi *15 décembre 2011* à 10.00 hrs au siège social de la société à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, avec

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2010;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2010;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011160720/561/18.

Pictet, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 38.034.

Les actionnaires de la Société sont avisés que l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 24 novembre 2011 n'a pu délibérer à défaut de quorum de présence. Une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra en conséquence au siège social, 3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le *28 décembre 2011* à 16 heures, avec le même ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 3, 8, 16, 20, 28 et 31 des statuts pour remplacer les références à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la "Loi de 2002") par des références à la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la "Loi de 2010"). L'objet social de la société sera reformulé comme suit:

"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2010") dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs. La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2010."

2. Modification des articles 5, 6, 8, 10, 11, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 25, 27 et 28 des statuts.

A cette nouvelle assemblée, les décisions seront prises sans exigences de quorum à la majorité des deux tiers des actions présentes et représentées.

Les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'assemblée peuvent s'y faire représenter au moyen d'une procuration disponible au siège social de la Société, qui est à renvoyer pour le 27 décembre 2011 au plus tard.

La procuration précédemment envoyée restera toutefois valable.

Le texte des modifications des statuts est disponible au siège social de la Société.

Pour le compte du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011160721/755/29.

Staedel Hanseatic Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.962.

Am 14. Dezember 2011 findet die jährliche

GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Investmentgesellschaft Staedel Hanseatic Sicav um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. August 2011.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012.
6. Ernennung des Abschlussprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens 5 Tage vorher bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im November 2011.

Staedel Hanseatic Sicav

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011160723/2501/26.

Pictet Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.950.

Les actionnaires de la Société sont avisés que l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 24 novembre 2011 n'a pu délibérer à défaut de quorum de présence. Une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra en conséquence au siège social, 1 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 28 décembre 2011 à 16h30, avec le même ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour remplacer les références à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la "Loi de 2002") par des références à la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif de sorte que l'objet social de la société soit reformulé comme suit:

"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs autorisés par la Partie II de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2010"), y compris en parts ou actions d'autres organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs. La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2010."

2. Revue et mise à jour complète des statuts de la Société afin notamment de les adapter aux dispositions de la Loi de 2010.

A cette nouvelle assemblée, les décisions seront prises sans exigences de quorum à la majorité des deux tiers des actions présentes et représentées.

Les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'assemblée peuvent s'y faire représenter au moyen d'une procuration disponible au siège social de la Société, qui est à renvoyer pour le 27 décembre 2011 au plus tard.

La procuration précédemment envoyée restera toutefois valable.

Le texte des modifications des statuts est disponible au siège social de la Société.

Pour le compte du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011160722/755/30.

HSBC Global Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 25.087.

Notice is hereby given that a reconvened

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the "Meeting") of HSBC Global Investment Funds (the "Company") will be held at the registered office of the Company on: Monday, 12 December 2011 at 11:00 a.m. (Central European Time) or at any adjournment thereof, for the purpose of considering and voting upon the following matter:

Agenda:

General amendment of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") with effect on the date of the meeting deciding on the general amendment (the "Meeting") or any other date decided by the Meeting upon proposal of the Board of Directors to introduce, inter alia, the new provisions of the Law of 17 December 2010. In particular, that article 3 of the Articles will be read as follows: "The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and other assets permitted to a collective investment undertaking under the Part I of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "2010 Law"), including shares or units of other collective investment undertakings, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2010 Law."

Shareholder Information

A draft of the amended Articles of Incorporation (detailing the full text of the amendments) will be available to view, and/or will be available free of charge upon request by Shareholders, from the registered office of the Company.

Voting

There is no quorum required for this Meeting and the passing of the resolution requires the consent of the two thirds majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which Shareholders have not taken part in the vote, have abstained or have returned a blank or invalid vote.

Please note that the Proxy Form sent back for the first meeting shall remain valid for the Meeting, unless expressly revoked.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed Proxy Form to the Registrar: Suzanne Dos Santos, 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette, so to arrive not later than 5 pm (Luxembourg time) on Wednesday, 7 December 2011.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011152808/41/36.

AGICOA Europe, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg F 7.645.

Invitation to the

EXTRAORDINARY GENERAL ASSEMBLY MEETING

to be held at the Mandarin Oriental Hotel, 1 quai Turrettini - 1201 Geneva - Switzerland on Tuesday, December 13, 2011 at 9:00 a.m. (local time) in the conference room Saint-Gervais.

Agenda:

1. Opening
2. Discharge of the Board of Directors for the period May 2011 - December 2011
3. Governance / Change of the by-laws
4. Designation / Election of the new members of the new Executive Board
5. Election of the President and the two Vice-Presidents
6. Questions and answers
7. Closure of the meeting

SPECIAL COMMUNICATIONS TO AGICOA EUROPE'S INDIVIDUAL MEMBERS

According to Article 18 of AGICOA EUROPE's by-laws the individual members are considered to accept, as their delegate to the General Assembly Meeting, one of the institutional members of their country, unless they make a statement to the contrary by written letter to AGICOA EUROPE at least seven days before the General Assembly Meeting. Moreover the individual members willing to participate in the General Assembly Meeting must inform AGICOA EUROPE of their participating in the General Assembly Meeting and have to notify AGICOA EUROPE's General Managers of the names of their delegates by e-mail, fax message or registered letter with acknowledgement of receipt within the same deadline (Article 21). The number of votes of the individual member is added to the votes of the institutional member(s) of its country of origin if the individual member did not inform AGICOA EUROPE's General Managers of its wish to attend the meeting according to Article 21.

The proposals for the amendments of the by-laws will be held at the disposal of the individual members at AGICOA's Europe headquarters.

November 8, 2011.

On behalf of AGICOA EUROPE

John M. Jacobsen

President

Référence de publication: 2011152811/34.

Aquatrans RhineShipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 118.276.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Aquatrans Rhineshipping S.A., welche am 06. Dezember 2011 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2010
3. Beschlussfassung über Verlustverwendung
4. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Mandatsverlängerung
6. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2011153441/18.

World Investment Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 68.606.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg on *December 8, 2011* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 30 April 2011 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the votes expressed at the Meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be faxed to the Management Company by December 5, 2011 at the latest (+352 26396002).

The persons who will attend the Meeting will have to produce to the Meeting a blocked certificate of the shares they own.

Référence de publication: 2011154783/755/24.

ATL Aquatrans Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 107.463.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Aquatrans Logistics S.A., welche am *06. Dezember 2011* um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2010
3. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2011153442/16.

HAIG premium Fund FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Für den Fonds, der als spezialisierter Investmentfonds nach Luxemburger Recht (Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds) gegründet wurde, gilt das Verwaltungsreglement, welches am 27. Oktober 2011 in Kraft trat.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Oktober 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011151235/13.

(110175720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Alternative Petroleum Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.328.

The shareholders of the Company are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

to be held at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg on Monday, 5 December 2011, at 11 a.m. in order to deliberate on the following matters:

Agenda:

1. To acknowledge, approve and, to the extent necessary, ratify the postponement of the annual general meeting of the Company relating to the financial year ended 31 December 2010 to 5 December 2011, 11 a.m., at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
2. To acknowledge the annual report of the Company's directors on the business of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
3. To acknowledge the report of the Company's statutory auditor for the financial year ended 31 December 2010.
4. To consider and approve the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
5. To consider and decide on the carrying forward of the loss suffered by the Company during the financial year ended 31 December 2010.
6. To consider and approve to grant full discharge to Mr. Jeffrey J. Tirman in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
7. To consider and approve to grant full discharge to Mr. Patrick Grimes in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
8. To consider and approve to grant full discharge to Mr. John W. Carter in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
9. To consider and approve to grant full discharge to Mr. Graham H. Cook in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
10. Approval to grant full discharge to EQ Audit S.à r.l. in respect of the performance of its duties as statutory auditor of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
11. To acknowledge the resignation of EQ Audit S.à r.l. as statutory auditor of the Company.
12. To nominate Audit.lu S.à r.l. as new statutory auditor of the Company with immediate effect for a period ending at the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2012.
13. To decide on the continuance of the activities of the Company or its dissolution, in accordance with article 100 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
14. Miscellaneous.

Luxembourg, 14 November 2011.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2011154041/5267/37.

Abbey Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 27.285.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra le 8 Décembre 2011 à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31.12.2010
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
3. Rapport du Commissaire aux comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011154761/2580/17.

PE-Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.657.

Einberufung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre welche am 5. Dezember 2011 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates
2. Entgegennahme des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2011
4. Beschluss über die Verwendung des Ergebnisses des am 30. September 2011 endenden Geschäftsjahres
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
6. Bestellung des Wirtschaftsprüfers
7. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können am Sitz der Gesellschaft unter der Telefonnummer 00352-2640-3009 oder unter der Faxnummer 00352-2640-2818 angefordert werden.

Aktionäre, die an der Generalversammlung persönlich teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor der Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft unter den zuvor genannten Kontaktdaten anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011154765/755/29.

World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.890.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg on *December 8, 2011* at 4:00 p.m. at the registered office of the fund with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Auditor
2. Approval of the annual accounts as at April 30, 2011 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the voices expressed at the Meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Management Company, by December 5, 2011 at the latest by fax (+352 26396002).

The persons who will attend the Meeting will have to produce to the Meeting a blocked certificate of the shares they own.

Référence de publication: 2011154810/755/24.

Ulrika S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 79.219.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 5 décembre 2011 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011154768/755/19.

PETANGE PERCONTROL INVESTMENTS SCA, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF».

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.248.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra Extraordinairement le 5 décembre 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Gérants et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011155440/1023/18.

World Strategy Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 150.891.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg on *December 8, 2011* at 3:30 p.m. at the registered office of the fund with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Auditor
2. Approval of the annual accounts as at April 30, 2011 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the voices expressed at the Meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Management Company, by December 5, 2011 at the latest by fax (+352 26396002).

The persons who will attend the Meeting will have to produce to the Meeting a blocked certificate of the shares they own.

Référence de publication: 2011154831/755/24.

HRK Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement HRK INVEST - Tactical Allocation wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften

Référence de publication: 2011124059/11.

(110142171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

HRK Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement HRK INVEST - VERMÖGENSVERWALTUNGS FONDS G wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2011124060/11.

(110142173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

HRK Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement HRK INVEST - VERMÖGENSVERWALTUNGSFONDS H wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2011124061/11.

(110142174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

HRK Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement HRK INVEST - VERMÖGENSVERWALTUNGS FONDS J wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2011124062/11.

(110142175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

HRK Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg
Unterschriften
Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2011124063/10.

(110142176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Meritum Capital, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Meritum Capital coordonné au 20 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2011.

IPConcept Fund Management S.A. / IPConcept Fund Management S.A.

Référence de publication: 2011143486/10.

(110166134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Structured Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Das Verwaltungsreglement sowie das Sonderreglement des Fonds UC Trend FX Fund, in Kraft getreten am 4. Oktober 2011, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Oktober 2011.

Structured Invest S.A.

Stefan Lieser / Maren Duscynski

Référence de publication: 2011159313/13.

(110184953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Protect 80 Alte & Neue Welt, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement sowie das geänderte Sonderreglement des Fonds Protect 80 Alte & Neue Welt, in Kraft getreten am 10. Oktober 2011, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Oktober 2011.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscynski

Référence de publication: 2011159314/11.

(110185004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

HuserInvest Funds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 1. September 2011, für den Fonds HuserInvest Funds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. November 2011.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2011159421/10.

(110184416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

RPM FCP, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 1. August 2011, für den Fonds RPM FCP wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. November 2011.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2011159422/10.

(110184425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Tiger Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 13. Mai 2011, für den Tiger Fund wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. November 2011.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2011159423/10.

(110184426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Civetta Fund SICAV SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.700.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of the month of October,

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Civetta Capital, a limited liability company incorporated in the Cayman Islands, registered with the register of companies of the Cayman Islands under number CD-251158, having its registered office at CARD Corporate Services Ltd., Zephyr House, 122 Mary Street, Grand Cayman, KY-1107, Cayman Islands,

hereby represented by Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2011, which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company (société anonyme (S.A.)) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable (SICAV)), established as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé (SIF)), the articles of incorporation of which shall be read as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Preliminary title - Definitions

“1915 Law”	The Luxembourg law dated 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended or supplemented from time to time.
“2007 Law”	The law of February 13, 2007 relating to specialized investment funds as may be amended from time to time.
“Administrator”	Any administrator appointed by the Company from time to time.
“Articles”	The articles of incorporation of the Company.
“Board of Directors”	The board of directors of the Company.
“Business Day”	Any day other than a Saturday, Sunday or other day that is a legal holiday under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or is a day on which banking institutions or stock exchanges located in the Grand Duchy of Luxembourg are required by law or other governmental action to close.
“Class” or “Classes”	Any classes of Shares.
“Custodian”	Any custodian appointed by the Company from time to time.
“Director”	Any director of the Company.
“Eligible Investors”	Institutional Investors, Professional Investors and / or Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law.
Euro” or “EUR”	The lawful currency of the European Union.
“Institutional Investors”	Investors who are qualified as institutional investors according to guidelines or

	recommendations issued by the regulatory authority from time to time.
“Investment Memorandum”	The investment memorandum of the Company as may be amended from time to time.
“Investors”	Holder of Shares issued by the Company.
“Net Asset Value” or “Net Asset Value per Share”	The net asset value of the Company, of each Class, each Share pursuant to the provisions set out in section “Determination of the Net Asset Value” of the Investment Memorandum.
“Portfolio Manager”	Any person or company appointed by the Board of Directors, from time to time, to supply investment management services in connection with the management of the Company, as specified in the Investment Memorandum.
“Professional Investors”	Investors qualified as professional investors under Annex II of Directive 2004/39/EC on investment services and regulated markets as amended from time to time.
“Prohibited Person”	Any person, firm or corporate body: (i) Who is not an Eligible Investor; or (ii) If in the opinion of the Board of Directors such holding may be detrimental to the Company; or (iii) If it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or (iv) If as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred.
“Redemption Day”	The Business Day on which Shares are redeemable.
“Redemption Price”	The Net Asset Value per Share calculated on the relevant Valuation Day after adjustment for any fees or expenses.
“Reference Currency”	The currency in which each Class is denominated.
“Register”	The register of Shareholders of the Company.
“Share” or “Shares”	Share or shares issued in different Classes, as the case may be, which have been subscribed by Eligible Investors.
“Shareholder”	A holder of a Share or Shares of the Company.
“Subscription Price”	The Net Asset Value per Share calculated on the relevant Valuation Day after adjustment for any fees or expenses.
“Valuation Day”	Each Business Day as at which the Net Asset Value will be determined for each Class.
“Well-informed Investors”	Investors who (i) adhere in writing to the status of well-informed investors and (ii) either invest a minimum of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) in the Company or benefit from a certificate delivered by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, another investment company within the meaning of Directive 2004/39/EC or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC stating that they are experienced enough to appreciate in an adequate manner an investment in a specialised investment fund.

Title I. - Corporate main features

Art. 1. Form & Denomination.

1.1 There is hereby established, among the subscriber and all persons who may become Shareholders thereafter, a Luxembourg company in the form of a public limited liability company (société anonyme (S.A.)) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable (SICAV)), established as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé (SIF)) under the name of "CIVETTA FUND SICAV SIF S.A." (the "Company").

1.2 The Company shall be governed by the 2007 Law and the 1915 Law.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

2.2 The Board of Directors is authorised to change the address of the Company within the municipality of the statutory registered office.

2.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent and which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office

or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the 2007 Law. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Board of Directors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration. It may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders ruling as on matters of amendment to the Articles.

Art. 4. Object.

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in the broadest sense in securities of all types, money market instruments, derivative products, cash and cash equivalents, other Luxembourg or foreign undertakings for collective investment of the open-ended / closed type as well as other assets permitted by the 2007 Law with the purpose of spreading investment risk, offering various investment opportunities and affording the Shareholders the benefit of the results of the management of the Company.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted by the 2007 Law as such law may be amended, supplemented or rescinded from time to time and may, in particular:

(i) Make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(ii) Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(iii) Advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(iv) Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, To the largest extent permitted under the 2007 Law.

4.3 The investment objectives and policies shall be determined by the Board of Directors and shall be disclosed in the Investment Memorandum.

4.4 Investments in the Company shall exclusively be reserved to Eligible Investors as further described in the Investment Memorandum and in the 2007 Law.

4.5 The Shares or the securities issued by the Company may be redeemed compulsorily, under the conditions set forth in the Investment Memorandum and in article 8 of the Articles, if a Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor within the meaning of article 2 of the 2007 Law or following a transfer of Shares of the Company which has been made in breach of these Articles.

4.6 The Company may take all measures and perform all operations which it shall judge to be expedient in terms of achieving or furthering its object in the broadest sense within the framework of the 2007 Law.

Title II. - Share capital & Shares.

Art. 5. Share capital / Classes of shares.

5.1 The share capital of the Company shall be represented by Shares of no nominal value and shall reach the level provided for by the 2007 Law within twelve (12) months of the date on which the Company has been registered as a Specialized Investment Fund and thereafter may not be less than the level provided for by the 2007 Law. The share capital of the Company will, at all time, be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 10 hereof. As the Company is an undertaking for collective investment with variable capital (a "Société d'Investissement à Capital Variable"), the share capital of the Company shall vary, without any amendment of the Articles (as a result of the Company issuing new Shares or redeeming its Shares).

5.2 The initial share capital of the Company is of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) fully paid-up shares (the "Founding Shares") of no nominal value (the "Initial Share Capital"). The Founding Shares subscribed at the incorporation of the Company representing the Initial Share Capital may be redeemed, at any time, in accordance with the provisions of the 1915 Law and the 2007 Law, without any redemption fee to be borne by the founding Shareholder, as the case may be.

5.3 For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each Class of Shares, as the case may be, if not expressed in Euro, be converted into Euro.

5.4 The share capital shall be represented by Shares of no nominal value. The Shares may be subscribed by Eligible Investors, whether Shareholder or not. The Shares may, as the Board of Directors shall determine, be of one or more different Classes, the features and terms and conditions of which shall be established by the Board of Directors and disclosed in the Investment Memorandum.

5.5 The Board of Directors is authorized to issue, in accordance with article 7 hereof, an unlimited number of fully paid-up Shares without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The Shares to be issued pursuant to article 7 hereof may, as the Board of Directors shall determine, be of different Classes. The proceeds of the issue of each Class of Shares shall be invested in any assets listed in article 4.1 hereof pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors in the Investment Memorandum in respect of the relevant Class or Classes of Shares, subject to the investment restrictions provided by law or any applicable regulation.

5.6 Shares may be issued as distribution or accumulation Shares following the decision of the Board of Directors. Distribution Shares shall be entitled, each year, to payment of a dividend (all dividends are distributed following a decision of the Shareholders of the Company). Accumulation Shares shall not be entitled to any dividend payments.

Art. 6. Registered shares.

6.1 The share capital of the Company is represented by Shares registered in the Register only which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Board of Directors, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his/her/its residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered Shares held by him/her/it.

6.2 The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his/her/its right of ownership on such registered Shares. A holder of registered Shares shall receive upon request a written confirmation of his/her/its shareholding.

6.3 The share certificates, if any, shall be signed by any duly legal representative(s) of the Board of Directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The certificates will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified.

6.4 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. In the event that a Shareholder does not provide an address or that the address is no longer valid, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his/her/its address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Board of Directors from time to time.

6.5 If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his/her/its share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his/her/its request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Board of Directors may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

6.6 Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

6.7 The Company may, at its election, charge to the Shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

6.8 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

6.9 The transfer of registered Shares shall be effected by inscription in the Register to be made by the Company upon delivery to the Company of (i) the certificate(s) representing such Shares, (ii) any other instrument of transfer satisfactory to the Company and (iii) any other document which evidences that the transferee is an Eligible Investor.

Art. 7. Issue of shares.

7.1 The Board of Directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid-up different Classes of Shares at any time without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

7.2 For the purpose of issuing new Shares in a relevant Class, the Board of Directors may impose any restrictions or limitations, in particular on the frequency at which Shares may be issued, the minimum subscription level or any other conditions, as the Board of Directors may decide (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board of Directors may determine to be appropriate). The Board of Directors may, in particular, decide that Shares of any Class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Investment Memorandum.

7.3 The Board of Directors may, in its absolute discretion, without any liability, reject any subscription in whole or in part, and the Board of Directors may, at any time and in its absolute discretion without liability and without any notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Class of Shares and/or Classes.

7.4 Whenever the Company offers Shares for subscription, the price per Share at which such Shares are offered shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Class as determined in compliance with article 10 hereof as of such Valuation Day as defined in the Investment Memorandum. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions,

as approved from time to time by the Board of Directors. Save for what is provided in article 7.6 hereof, subscriptions, once sent to the Board of Directors or its delegates, are irrevocable.

7.5 The payment of the issue price will be made under the conditions and within the limits as determined by the Board of Directors in accordance with the Investment Memorandum.

7.6 Subscription applications shall be received before a determined hour on a Business Day preceding a Valuation Day and the corresponding payments shall be made within the deadline set forth in the Investment Memorandum in order to be processed at the Net Asset Value per Share determined for that Valuation Day. Failing so, subscription applications shall be processed at the Net Asset Value per Share determined for the next Valuation Day.

7.7 The Board of Directors may delegate to any Director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

Art. 8. Redemption of shares.

8.1 Any Shareholder may request the redemption of all or part of her/his/its Shares by the Company, under the terms and procedures set forth in the Investment Memorandum for the Shares and within the limits provided by the 2007 law, any applicable regulations and these Articles.

8.2 Redemption applications for Shares shall be received before a determined hour on a Business Day preceding a Valuation Day as provided for in the Investment Memorandum to be processed at the Net Asset Value determined on that Valuation Day. Failing so, the redemption application shall be processed at the Net Asset Value determined on the following Valuation Day.

8.3 The Redemption Price per Share shall be paid within a specified number of days following the Redemption Day, according to the terms and conditions set forth in the Investment Memorandum. The Redemption Price is determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the redemption requests have been received by the Company, subject to the provision of article 11 hereof.

8.4 The Redemption Price shall be equal to the Net Asset Value per Share of the relevant Class, as determined in accordance with the provisions of article 10 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Investment Memorandum for the Shares. The relevant Redemption Price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors may determine.

8.5 If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate Net Asset Value of the Shares held by any Shareholder in any Class of Shares would fall below such number or such value as determined in the Investment Memorandum, then the Board of Directors may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in the relevant Class.

8.6 If on any given Valuation Day, redemption requests pursuant to this article exceed a certain level determined in the Investment Memorandum in relation to the number of Shares in issue of a specific Class or in case of a strong volatility of the market or markets on which a specific Class is investing, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interests of the Company. On the next relevant Valuation Day, these redemption requests will be met in priority to later requests.

8.7 Payment to a holder of Shares shall normally be made by bank transfer. Payment shall be made in the Reference Currency of the relevant Class.

8.8 The Company shall have the right to satisfy payment of the Redemption Price in specie by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed.

8.9 All redeemed Shares shall be cancelled on the relevant Valuation Day.

Art. 9. Restrictions on ownership of shares.

9.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body:

- (i) Who is not an Eligible Investor; or
- (ii) If in the opinion of the Board of Directors such holding may be detrimental to the Company; or
- (iii) If it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or
- (iv) If as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred.

Such person, firm or corporate body to be determined by the Board of Directors being herein referred to as "Prohibited Person". The conditions as set forth below regarding Eligible Investors are not applicable to the Directors and other persons who intervene in the management of the specialised investment funds.

9.2 For such purposes, the Board of Directors is entitled to:

- (i) Decline to issue any Shares and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and / or

(ii) At any time, require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares in the Register to furnish with any information, supported by affidavit, which the Board of Directors may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and / or

(iii) Decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company; and / or

(iv) Where it appears to the Board of Directors that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his/her/its Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) calendar days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction of the Board of Directors, the Board of Directors may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder at the last or next Redemption Day (whichever is the lowest); and / or

(v) Compulsorily redeem the Shares held by a Prohibited Person.

Art. 10. Net asset value.

10.1 The Net Asset Value per Share shall be calculated by the Administrator under the ultimate responsibility of the Board of Directors with respect to each Valuation Day in accordance with Luxembourg law.

10.2 The Net Asset Value per Share of each Class, as the case may be, will be provided in the currency in which such Class is denominated.

10.3 The Net Asset Value per Share is the Net Asset Value that can be properly allocated to the relevant Class divided by the number of Shares of the relevant Class outstanding as of the relevant Valuation Day. The Net Asset Value will be rounded to three (3) decimal places.

10.4 The Subscription Price and the Redemption Price of the different Classes may differ as a result of the differing fee structure and / or distribution policy applicable to each Class.

10.5 The total net assets of the Company will be equal to the difference between the gross assets and the liabilities of the Company based on consolidated accounts prepared in accordance with Luxembourg GAAP provided that the equity or liability interests attributable to Shareholders derived from these financial statements will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities (calculated on an undiscounted basis) as determined by the Board of Directors in accordance with its internal rules.

10.6 The valuation of the Net Asset Value shall be made in the following manner:

10.6.1 Assets of the Company.

1. The assets of the Company shall include:

- (i) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph 10.6.1.2 below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (iv) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) All interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (vi) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares, insofar as the same have not been written off;
- (vii) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

2. The value of the assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes payable and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is reduced after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(ii) The value of transferable securities, money market instruments and any financial assets admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall be based on the last available closing or settlement price in the relevant market prior to the time of valuation, or any other price deemed appropriate by the Board of Directors;

(iii) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any regulated market or if with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or any regulated market the price as determined pursuant to sub-paragraph (ii) is, in the opinion of the Board of Directors, not representative of the value of the relevant assets, such assets are stated at fair market value or otherwise at the fair value at which it is expected they may resold, as determined in good faith by or under the direction of the Board of Directors;

(iv) The liquidating value of futures, forward or options contracts not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established prudently and in good faith by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward and options contracts admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall be based upon the last available closing or settlement prices of these contracts on stock exchanges and regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are traded on behalf of the Company; provided that if a future, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable;

(v) Units or shares of an open-ended undertaking for collective investment ("UCIs") will be valued at their last determined and available official net asset value, as reported or provided by such UCIs or its agents, or at their last estimated net asset values (i.e. estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values, provided that due diligence has been carried out by the Administrator, in accordance with instructions and under the overall control and responsibility of the Board of Directors, as to the reliability of such estimated net asset values. The Net Asset Value calculated on the basis of estimated net asset values of the target UCIs may differ from the Net Asset Value which would have been calculated on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the target UCI. In case of significant differences between the estimated value and the final value of the target UCI, the Company may, at its discretion, recalculate the Net Asset Value for the relevant period. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued in accordance with the valuation rules set out in items (ii) and (iii) above;

(vi) Interest rate swaps will be valued on the basis of their market value established by reference to the applicable interest rate curve.

Swaps pegged to indexes or financial instruments shall be valued at their market value, based on the applicable index or financial instrument. The valuation of the swaps tied to such indexes or financial instruments shall be based upon the market value of said swaps, in accordance with the procedures laid down by the Board of Directors.

Credit default swaps are valued on the frequency of the net asset value founding on a market value obtained by external price providers. The calculation of the market value is based on the credit risk of the reference party respectively the issuer, the maturity of the credit default swap and its liquidity on the secondary market. The valuation method is recognized by the Board of Directors and checked by the auditors.

Total return swaps or total rate of return swaps ("TRORS") will be valued at fair value under procedures approved by the Board of Directors. As these swaps are not exchange-traded, but are private contracts into which the Company and a swap counterparty enter as principals, the data inputs for valuation models are usually established by reference to active markets. However, it is possible that such market data will not be available for total return swaps or TRORS near the Valuation Day. Where such markets inputs are not available, quoted market data for similar instruments (e.g. a different underlying instrument for the same or a similar reference entity) will be used, provided that appropriate adjustments be made to reflect any differences between the total return swaps or TRORS being valued and the similar financial instrument for which a price is available. Market input data and prices may be sourced from exchanges, a broker, an external pricing agency or a counterparty. If no such market input data are available, total return swaps or TRORS will be valued at their fair value pursuant to a valuation method adopted by the Board of Directors which shall be a valuation method widely accepted as good market practice (i.e. used by active participants on setting prices in the market place or which has demonstrated to provide reliable estimate of market prices), provided that adjustments that the Board of Directors may deem fair and reasonable be made. The Company's auditors will review the appropriateness of the valuation methodology used in valuing total return swaps or TRORS. In any way the Company will always value total return swaps or TRORS on an arm-length basis.

All other swaps will be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors;

(vii) The value of contracts for differences will be based, on the value of the underlying assets and vary similarly to the value of such underlying assets. Contracts for differences will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors;

(viii) All other securities, instruments and other assets are valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

3. For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Administrator, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided by:

(i) Various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e. Bloomberg, Reuters) or fund administrators, or

(ii) Brokers, or

(iii) (A) specialist(s) duly authorized to that effect by the Board of Directors, or

(iv) In the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the Administrator may rely upon the valuation provided by the Board of Directors.

4. The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

10.6.2 Liabilities of the Company.

The liabilities of the Company shall include:

- (i) All loans, bills and accounts payable;
- (ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) All accrued or payable expenses;
- (iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- (v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as the Board of Directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- (vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, administrative expenses, fees payable to its investment administrator and adviser (if any), including performance fees, fees and expenses payable to its Board of Directors, auditors and accountants, Custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the Directors (if any) and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable traveling costs in connection with the activity of the Board of Directors, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing the Investment Memorandum, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount on a prorata basis for yearly or other periods.

10.6.3 Allocation of the assets and liabilities of the Company.

1. The Board of Directors may establish two (2) or more Classes of Shares in the following manner:

- (i) The assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the investment policy of the Company. The proceeds to be received from the issue of Shares of a Class shall be applied in the books of the Company to the Class of Shares, and the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Class of Shares to be issued, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable to such Class or Classes shall be applied to the corresponding Class or Classes subject to the provisions of this clause;
- (ii) On each occasion when Shares are issued or redeemed, the Net Asset Value to be allocated to each Share and/or Class of Shares shall be increased or reduced by the amount received or paid out;
- (iii) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Class as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class;
- (iv) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Class or to any action taken in connection with an asset of a particular Class, such liability shall be allocated to the relevant Class;
- (v) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability shall be allocated to all the Classes pro rata to the net asset values of the relevant Classes or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith. Each Class shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Class;
- (vi) Upon the payment of distributions to the holders of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions (causing a reduction in the amount of the Net Asset Value to be allocated to the Shares of this Class), whereas the Net Asset Value of accumulation Shares shall remain unchanged (causing an increase in the amount of the Net Asset Value to be allocated to accumulation Shares).

2. All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

3. In the absence of bad faith, wrongful misconduct, gross negligence or manifest error, or except where otherwise expressly decided by the Board of Directors at its sole discretion, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Board of Directors or by a designee of the Board of Directors, under the overall responsibility of the Board of Directors, in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and on present, past or future Shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value shall be certified by a Director or a duly authorized representative or a designee of the Board of Directors.

4. For the purpose of this article:

(i) Shares of the Company to be redeemed hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such redemption is made and from such time and until paid by the Company, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such issue is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a claim due to the Company;

(iii) All investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the relevant Class(es) shall be valued after taking into account the market rates or rates of exchange in force on the relevant Valuation Day; and

(iv) Where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- Purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- Sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company; provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board of Directors.

Art. 11. Suspension of the determination of the net asset value.

11.1 The Board of Directors may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value per Share and the issue and redemption of its Shares from its Shareholders:

(i) During any period when any of the principal stock exchanges, regulated market on which a substantial plan of the Company's investments is quoted, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Company is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or during which dealings are substantially restricted or suspended; or

(ii) When political, economic, military, monetary or other emergency events beyond the control, liability and influence of the Company make the disposal of the assets of the Company impossible under normal conditions or such disposal would be detrimental to the interests of the Shareholders; or

(iii) During any breakdown in the means of communication network normally employed in determining the price or value of any of the Company's investments or the current price or value on any market or stock exchange in respect of the assets attributable to the Company; or

(iv) During any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the Board of Directors, be effected at normal rates of exchange; or

(v) During any period when, for any other reason, the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained; or

(vi) During any period when the Board of Directors so decides, provided all Shareholders are treated on an equal footing and all relevant laws and regulations are applied as soon as an extraordinary general meeting of Shareholders of the Company has been convened for the purpose of deciding on the liquidation or dissolution of the Company; or

(vii) Whenever exchanging or capital movements' restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Company; or

(viii) When exceptional circumstances might adversely affect Shareholders' interests or in the case that significant requests for subscription or redemption are received, the Board of Directors reserves the right to set the value of Shares only after having sold the necessary securities, as soon as possible. In this case, subscriptions and redemptions that are simultaneously in the process of execution will be treated on the basis of a single Net Asset Value in order to ensure that all Shareholders having presented requests for subscription or redemption are treated equally.

11.2 Subscribers or Shareholders requesting subscription or redemption of their Shares shall be notified by the Company on receipt of their request for subscription or redemption.

11.3 Suspended subscriptions and redemptions will be taken into account on the first Valuation Day after the suspension ends.

11.4 Such suspension as to any Class of Shares shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue and redemption of Shares of any other Class.

Title III. - Administration & Supervision.

Art. 12. Composition of the board of directors of the company.

12.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) Directors who need not be Shareholders of the Company. The members of the Board of Directors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

12.2 Where a legal person is appointed as a Director, it must designate a natural person as permanent representative who will represent the legal entity as member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the 1915 Law.

12.3 The Directors shall be elected by the general meeting of the Shareholders of the Company (the "General Meeting"). The General Meeting shall also determine the number of Directors and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting with the unanimous consent of all the Shareholders present or represented.

12.4 In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may appoint, by majority vote, a Director to fill the vacancy until the next General Meeting. The ratification of the appointment of a new Director by the remaining Directors will be made at the next General Meeting.

Art. 13. Powers of the board of directors of the company.

13.1 All powers not expressly reserved by the 1915 Law, the 2007 Law, laws of public order or by these Articles to the General Meeting, fall within the powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform, in accordance with the 1915 Law, the 2007 Law, the laws of public order and these Articles, any and all acts of administration and disposition in the Company's interests, including but not limited to:

- (i) direct the formulation of investment policies and strategies for the Company;
- (ii) investigate, select, negotiate, structure, purchase, invest in, hold, pledge, exchange, transfer and sell or otherwise dispose of an investment in the Company (an "Investment");
- (iii) monitor the performance of an Investment, exercise all rights, powers, privileges and other incidents of ownership or possession with respect to Investments and take whatever action, including decisive steps relating to the capital stock or other investments as may be necessary or advisable as determined by the Board of Directors in its sole and absolute discretion within the limits set forth by the 2007 Law, the present Articles and the Investment Memorandum;
- (iv) create Classes in connection with the Company's purposes;
- (v) enter into any kind of activity and enter into, perform and carry out contracts / agreements of any kind necessary to, in connection with, or incidental to the accomplishment of the purposes of the Company including, without limitation, the subscriptions agreements or side letters with any Shareholder;
- (vi) open, maintain and close bank accounts and draw checks or give other order for the payment of money and open, maintain and close brokerage, money market and similar accounts;
- (vii) employ, engage and dismiss (with or without cause), on behalf of the Company, any person;
- (viii) hire, for usual and customary payments and expenses, consultants, brokers, attorneys, accountants and such other agent to act for and on behalf of the Company;
- (ix) purchase insurance policies on behalf of the Company, including for Director and officer liability and other liabilities;
- (x) pay all fees and expenses of the Company and of the Board of Directors in accordance with the Investment Memorandum;
- (xi) cause the Company to borrow money from any person under the conditions provided in the Investment Memorandum;
- (xii) cause the Company to guarantee loans and other debt obligations of the Company or to provide interest financing to the Company;
- (xiii) decide on the issue of any kind of securities (bonds, etc.) and share redemption pursuant to the Investment Memorandum and the applicable laws;
- (xiv) enter into, terminate or approve any modifications or amendments of, any service or management agreement with a management company, a custodian and any other service providers as it determines necessary from time to time.

13.2 The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment objectives, policies and strategies of the Company, (ii) the hedging strategy, if any, to be applied to specific Classes of Shares and, as well as, (iii) the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Investment Memorandum and in compliance with any applicable laws and regulations.

13.3 The Board of Directors may appoint a Portfolio Manager, investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents as required for the affairs and management of the Company. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the Board of Directors. The Board of Directors will determine any such officers' or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation or services and any other relevant conditions of their representations / agencies / services. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be Directors or Shareholders of the Company.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The Board of Directors may appoint a person, either a Shareholder or not, or a Director or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

14.2 The Board of Directors may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as director of the board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of any such entity.

14.3 The Board of Directors is also authorized to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Meeting of the board of directors of the company.

15.1 The Board of Directors shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In his/her absence, the other members of the Board of Directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

15.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Directors at the place indicated in the notice of meeting.

15.3 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all the Directors at least forty-eight (48) hours in advance of the date set for such meeting except in circumstance of emergency in which case the nature of such circumstance shall be set in the notice of the meeting.

15.4 No such written notice is required if all the Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Director. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

15.5 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

15.6 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members are present or represented. A Director may represent more than one (1) of his or her colleagues, under the condition however that at least two (2) Directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted by the 1915 Law. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

15.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

15.8 Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board of Directors held by such means of communication will be deemed to be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

15.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each Director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of the meeting of the board of directors of the company.

16.1 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman and another Director or a Director who presided at such meeting and another Director.

16.2 Copies or extracts of such minutes may be produced in judicial proceedings or otherwise.

Art. 17. Representation of the company. The Company shall be bound toward third parties by the joint signatures of two (2) Directors or by the signature of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Board of Directors in accordance with article 14, but within the limits of such powers.

Art. 18. Indemnifications.

18.1 The Company will indemnify the Directors against claims, liabilities, damages, costs and expenses, including legal fees, reasonably incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company as long as such indemnification shall not apply in cases of fraud, willful misconduct, serious negligence, criminal offence and when such activities are within the scope of the purposes of the Company.

18.2 The word "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or other, including appeals), actual or threatened, and the words "liability" and "expense" shall include, without limitation, attorney's fees, costs, judgments, amounts paid in settlement, fines, penalties and other liabilities. No indem-

nification shall be provided hereunder to a Director or officer in case of harmful misconduct, gross negligence, serious, reckless or manifest error, disregard of the duties involved in the conduct of his office.

Art. 19. Conflict of interest.

19.1 No contract or other transaction entered into on arm's length directly or indirectly by the Company shall be affected or invalidated by the fact that a Director is interested in, or is a director, associate, officer or employee of the counterpart of such contract or transaction.

19.2 Any Director who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business concluded at arm's length.

19.3 Save for what is provided in article 19.1 and 19.2, in the event that any Director may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next succeeding General Meeting.

Art. 20. Auditor.

20.1 The accounting data set out in the annual report of the Company shall be examined by one authorised independent auditor appointed by the General Meeting and is remunerated by the Company.

20.2 The authorised independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

Title IV. - Shareholders.

Art. 21. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

21.1 The Company may have a sole Shareholder when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

21.2 If there is only one (1) Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

21.3 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

21.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

21.5 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

21.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxyholder who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

21.7 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

21.8 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, in particular regarding the removal of the Directors (i.e. article 12.3), all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

21.9 An extraordinary general meeting of Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the votes cast.

21.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 22. Annual and Other meetings of shareholders.

22.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Tuesday of March of each year at 2:00 p.m. (Luxembourg time) and if such day is not a Business Day, on the following Business Day.

22.2 Other General Meeting may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting setting forth the agenda sent at least eight (8) calendar days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

22.3 The general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class of Shares held by them.

22.4 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and can be produced in court.

Art. 23. General meetings of shareholders in a class of shares.

23.1 The Shareholders of any Class in respect of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

23.2 Article 21 and article 22 apply to such meetings, unless the context requires otherwise.

Art. 24. Dissolution and Liquidation.

24.1 The Company has been established for an unlimited period of time.

24.2 At the proposal of the Board of Directors and unless otherwise provided by law and the Articles, the Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required to amend the Articles, and subject to the approval of the Board of Directors.

24.3 In particular, the Board of Directors shall submit to the general meeting of the Shareholders the dissolution of the Company when all investments of the Company have been disposed of or liquidated.

24.4 Whenever the share capital falls below two-thirds (2/3) of the subscribed capital increased by the share premium, if any, indicated in article 5 of the Articles, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the validly cast votes, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

24.5 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the subscribed capital increased by the share premium, if any, falls below one-fourth (1/4) of the subscribed capital increased by the share premium, if any, set by article 5 of the Articles; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth (1/4) of the shares represented and validly cast at the meeting.

24.6 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) calendar days from ascertainment that the subscribed capital increased by the share premium, if any, of the Company has fallen below two-thirds (2/3) or one-fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be, or it has fallen below the amount of one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-), as defined by the Law of 2007.

24.7 Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

24.8 Should the Company be voluntarily or compulsorily liquidated, its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the Law of 2007. The Law of 2007 specifies the steps to be taken to enable Shareholders to participate in the distribution(s) of the liquidation proceeds and provides for a deposit escrow at the "Caisse de Consignations" at the time of the close of liquidation. Amounts not claimed from escrow within the statute of limitation period will be liable to be forfeited in accordance with the provisions of the Luxembourg law.

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2012.

Art. 26. Distributions.

26.1 Except as otherwise mentioned in the Investment Memorandum, it is not envisaged that any income or gains derived from the Company's investments be distributed by way of dividends. However, in case it is specified in the Investment Memorandum, the general meeting of Shareholders of the Class or Classes issued in respect of the Company (for any Class of Shares entitled to distributions) shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Class or Classes shall be disposed of and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions.

26.2 For any Class of Shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

26.3 Payments of distributions to holders of registered Shares shall be made to such Shareholders at their addresses in the Register.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

26.4 For each Class of Shares, the Board of Directors may decide on the payment of interim dividends in compliance with legal requirements.

26.5 The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

26.6 Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Class or Classes of Shares.

26.7 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V. - Final provisions.

Art. 27. Custodian.

27.1 To the extent required by the 2007 Law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or savings institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

27.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

27.3 If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 28. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 29. Severability. The invalidity, illegality or unenforceability of any provisions of these Articles shall not affect the validity of these Articles. However, the invalid, illegal or unenforceable provision(s) will be replaced by valid, legal and enforceable similar provision(s) which best reflect the Shareholders' intention.

Art. 30. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2013.

The first annual report of the Company will be dated 31 December 2012.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Name of subscriber	Number of subscribed Founding Shares
Civetta Capital	310 Founding Shares
Total:	<u>310 Founding Shares</u>

Upon incorporation, the Founding Shares were fully paid-up, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand eight hundred ninety Euro (EUR 2,890.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

(1) The registered office of the Company shall be at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(2) The following are elected as Directors for a period of six (6) years ending on the date of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2017:

CHAIRMAN

Mr. Richard Zanen, born on 11 February 1969, Heerjansdam, the Netherlands, with professional address at De Pauw 14, 1606 DE Venhuizen, the Netherlands.

MEMBERS

Mr. Michel Leitz, born on 9 November 1972 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 4, rue de Tanneurs, L-6491 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr. David Devine, born on 7 May 1962, Benlloch, United Kingdom, with professional address at co/ Lynas Capital Limited, 4408A, Cosco Tower, 183 Queen's Road Central, Hong Kong.

(3) The independent auditor of the Company shall be Grant Thornton Lux Audit S.A., having its registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 43.298. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the annual accounts as of 31 December 2012.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU

Civetta Capital, une société à responsabilité limitée constituée aux Iles Caïmans, immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro CD-251158, ayant son siège social à CARD Corporate Services Ltd., Zephyr House, 122 Mary Street, Grand Cayman, KY-1107, Iles Caïmans,

ici représentée par Cécile Rechstein, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2011, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

La comparante, agissant en-dites qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme (S.A.) organisée sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) établie en tant que Fonds d'Investissement Spécialisé (FIS), les statuts sont lus comme suit:

STATUTS**Titre préliminaire – Définitions**

“Action ou Actions”	Les Actions de la Société émises dans différentes Catégories, le cas échéant, qui ont été souscrites par Des Investisseurs Eligibles.
“Actionnaire”	Un détenteur d'une Action ou d'Actions de la Société.
“Administrateurs”	Tout administrateur de la Société.
“Agent Administratif”	Tout agent administratif nommé par la Société de temps à autre.
“Catégorie” ou “Catégories”	Toute catégorie d'Actions.
“Conseil d'Administration”	Le conseil d'administration de la Société.
“Dépositaire”	Tout dépositaire nommé par la Société à tout moment.
“Devise de Référence”	La devise dans laquelle chaque Catégorie est libellée.
“Euro” ou “EUR”	La devise légale de l'Union Européenne.
“Investisseurs”	Détenteurs d'Actions émises par la Société.
“Investisseurs Avertis”	Investisseurs qui (i) déclarent par écrit qu'ils adhèrent à la qualité d'investisseur averti et (ii) soit investissent un minimum de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) dans la Société soit fournissent un certificat établi par un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, par une autre société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou par une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant son savoir-faire, son expérience et sa connaissance à apprécier adéquatement un investissement dans un fonds d'investissement spécialisé.
“Investisseurs Eligibles”	Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels et/ou Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007.
“Investisseurs Institutionnels”	Investisseurs qui sont qualifiés d'institutionnels d'après les indications ou

	recommandations émises par l'autorité de surveillance à tout moment.
“Investisseurs Professionnels”	Investisseurs ayant la qualité d'investisseurs professionnels aux termes de l'Annexe II de la Directive 2004/39/CE sur les services d'investissements et les marchés réglementés telle que modifiée à tout moment.
“Loi de 1915”	La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée ou remplacée de temps à autre.
“Loi de 2007”	La loi luxembourgeoise du 13 février 2007, régissant les fonds d'investissement spécialisés, telles que modifiée de temps à autre.
“Gestionnaire d'Investissement”	Toute personne ou société nommée par le Conseil d'Administration, à tout moment, pour fournir des services de gestion d'investissement en rapport avec la gestion de la Société, comme précisé le Prospectus.
“Jour d'Evaluation”	Tout Jour Ouvrable lors duquel la Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée pour chaque Catégorie.
“Jour de Rachat”	Le Jour Ouvrable où les Actions sont rachetables.
“Jour Ouvrable”	Tout jour autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié selon les lois luxembourgeoises ou tout jour où les institutions bancaires ou la bourse situées au Grand Duché de Luxembourg sont légalement ou administrativement tenus de fermer.
“Personne Prohibée”	Toute personne, société ou groupe de société: (i) Qui n'est pas un Investisseur Eligible; ou (ii) Si d'après le Conseil d'Administration, une telle détention peut être nuisible à la Société; ou (iii) S'il peut aboutir à une violation du droit ou de la législation, soit au Luxembourg ou à l'étranger; ou (iv) Si en conséquence de ce qui précède la Société peut être exposée à des inconvénients fiscaux ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas autrement encouru.
“Prospectus”	Le prospectus de la Société tel que modifié à tout moment.
“Prix de Rachat”	La Valeur Nette d'Inventaire calculée au Jour d'Evaluation pertinent après ajustement pour les commissions ou dépenses.
“Prix de Souscription”	La Valeur Nette d'Inventaire calculée au Jour d'Evaluation pertinent après ajustement pour les commissions ou dépenses.
“Registre”	Le registre des Actionnaires de la Société.
“Statuts”	Les statuts de la Société.
“Valeur Nette d'Inventaire” ou “VNI”	La valeur nette d'inventaire de la Société, de chaque Catégorie, de chaque Action telle que déterminée par les dispositions fixées dans l'article «Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire» du Prospectus.

Titre I^{er} . - Caractéristiques principales du fonds

Art. 1^{er} . Nom & Forme.

1.1 Il est établi entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront par la suite Actionnaires, une société anonyme luxembourgeoise organisée sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable -Fonds d'Investissement Spécialisé, sous la dénomination "CIVETTA FUND SICAV SIF S.A." (la «Société»).

1.2 La Société est régie par la Loi de 2007 et la Loi de 1915.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Des succursales, filiales et autre bureaux pourront être établis au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger sur simple décision du Conseil d'Administration.

2.2 Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social statutaire sur simple décision du Conseil d'Administration.

2.3 Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché du Luxembourg sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant avec les quorum prévus pour la modification des Statuts.

2.4 Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette décision n'aura toutefois aucune incidence sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et en particulier la Loi de 2007. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par l'assemblée générale des Actionnaires réunies comme pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet social unique de la Société consiste à investir les fonds dont elle dispose dans des titres ou valeurs mobilières de toute nature, des instruments du marché financier, des produits dérivés, des liquidités ou autres produits en espèces, dans tout organisme de placement collectif de type ouvert ou fermé, luxembourgeois ou étranger, et plus généralement dans tout actif autorisé par la Loi de 2007, avec pour objectif de répartir les risques d'investissement, d'offrir des opportunités d'investissement diversifiées et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de la Société.

4.2 La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, conformément à la Loi de 2007 telle que modifiée, réformée ou partiellement abrogée ultérieurement et peut notamment:

(i) Faire tous les investissements, directement ou par le biais de participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou d'autres véhicules intermédiaires;

(ii) Procéder à des emprunts sous toute forme, obtenir des lignes de crédits et lever des fonds au moyen notamment de l'émission d'obligations, certificats, billet à ordre ou tout autre titre de dettes ou de capital;

(iii) Avancer, prêter ou déposer des espèces ou accorder des crédits à des sociétés ou entreprises;

(iv) Accorder toute forme de garantie, gage et autre forme de sûreté, qu'elle soit personnelle ou réelle sur une partie ou la totalité des actifs (présents ou futures) de la Société ou selon tout autre moyen, pour l'exécution des contrats ou obligations contractées par la Société ou par toute autre société avec la Société ou sa société dans laquelle la Société ou sa société mère à un intérêt direct ou indirect;

Dans la mesure permise par la Loi de 2007.

4.3 Les objectifs et politiques d'investissement seront déterminés par le Conseil d'administration et seront indiqués dans le Prospectus.

4.3 Les investissements dans la Société seront réservés exclusivement aux Investisseurs Eligibles, tels que déterminés dans la Loi de 2007 et le Prospectus.

4.5 Les Actions ou titres émis par la Société peuvent faire l'objet d'un rachat obligatoire conformément aux conditions déterminés dans le Prospectus et à l'article 8 des Statuts, si un Actionnaire cesse d'être ou n'apparaît plus comme étant un Investisseur Eligible au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 ou à la suite de la cession des Actions de la Société faites en violation des présents Statuts.

4.6 La Société pourra prendre toutes les mesures et accomplir toute opération qu'elle juge utile pour accomplir ou développer son objet dans le sens le plus large permis par la Loi de 2007.

Titre II. - Capital social & Actions

Art. 5. Capital social / Catégories d'actions.

5.1 Le capital social de la Société sera représenté par des Actions sans valeur nominale et devra atteindre le montant prévu par la Loi de 2007 dans les douze (12) mois qui suivent la date à laquelle la Société a été enregistrée en tant que Fonds d'Investissements Spécialisés et par la suite, ne pourra pas être inférieur au montant minimal prévu par la Loi de 2007. Le capital social de la Société sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'article 10 ci-dessous. Dans la mesure où la Société est un organisme de placement collectif à capital variable (une «Société d'Investissement à Capital Variable»), le capital social de la Société pourra varier sans modification de ses Statuts (à la suite de l'émission de nouvelles Actions ou du rachat par la Société d'Actions).

5.2 Le capital initial de la Société est de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions entièrement libérées (les «Actions de Fondateur») sans valeur nominale (le «Capital Social Initial»). Les Actions de Fondateur souscrite à la constitution de la Société, représentant le Capital Social Initial, pourront être rachetées, à tout moment, conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2007, sans commission de rachat à supporter par l'Actionnaire fondateur, le cas échéant.

5.3 Aux fins de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets relatifs à chaque Catégorie d'Actions, le cas échéant, seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro.

5.4 Le capital social sera représenté par des Actions sans valeur nominale. Les Actions pourront être souscrites par des Investisseurs Eligibles, qu'ils soient Actionnaires ou non. Les Actions pourront être, selon ce que le Conseil d'Administration déterminera, d'une seule ou de plusieurs Catégories différentes, leurs traits caractéristiques et leurs conditions générales étant le cas échéant arrêtés par le Conseil d'Administration et mentionnés dans le Prospectus.

5.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, conformément à l'article 7 ci-dessous, un nombre illimité d'Actions, totalement libérées, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Les Actions à émettre conformément à l'article 7 ci-dessous peuvent être, selon ce que déterminera le Conseil d'Administration, de différentes Catégories. Le produit d'émission afférent à chaque Catégorie d'Actions sera investi dans tout actif énuméré à l'article 4.1 ci-dessus, conformément à la politique d'investissement arrêtée par le Conseil d'Administration dans le Prospectus établi conformément à la / aux Catégorie(s) d'Actions, à condition de respecter les restrictions d'investissement légales ou réglementaires applicables.

5.6 Les Actions peuvent être émises sous formes d'Actions de distribution ou d'Actions de capitalisation, selon la décision du Conseil d'Administration. Les Actions de distribution donneront droit, chaque année, le cas échéant, au paiement d'un dividende (tous les dividendes sont distribués sur décision des Actionnaires de la Société). Les Actions de capitalisation ne donneront pas droit au paiement d'un dividende.

Art. 6. Actions nominatives.

6.1 Le capital social de la Société est représenté par des Actions, lesquelles seront inscrites au Registre; celui-ci sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration. Le Registre indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il / elle détient.

6.2 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre établit son droit de propriété sur les Actions nominatives. Un détenteur d'Actions nominatives recevra à sa demande une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

6.3 Les certificats d'actions, le cas échéant, devront être signés par tout représentant légal du Conseil d'Administration. De telles signatures seront soit manuscrites soit imprimés ou pré-imprimés. Les certificats seront valables mêmes si la liste des signatures autorisées de la Société est ultérieurement modifiée.

6.4 Les Actionnaires ayant droit à des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Dans l'hypothèse où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société ou l'adresse en question n'est plus valable, la Société peut autoriser que mention en soit faite au Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera présumée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le Registre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit valablement communiquée à la Société par l'Actionnaire concerné. Un Actionnaire peut, à tout moment, faire modifier l'adresse inscrite au Registre au moyen d'une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par le Conseil d'Administration.

6.5 Si un Actionnaire peut apporter des preuves jugées suffisantes par la Société que ses certificats d'actions ont été dénaturés, abîmés ou détruits alors, à sa demande, un duplicata de ses certificats d'actions pourra être émis sous les conditions et garanties, notamment une garantie émise par une société d'assurance, déterminées par le Conseil d'Administration. Dès l'émission de ce nouveau certificat d'action, sur lequel doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'action original pour lequel un nouveau certificat a été émis deviendra nul.

6.6 Les certificats d'actions abîmés pourront être annulés et remplacés par la Société par de nouveaux certificats.

6.7 La Société peut, selon ce qu'elle décide, faire supporter à l'Actionnaire concerné, les coûts du duplicata ou du nouveau certificat d'actions ainsi que tous les frais raisonnablement encourus par la Société à raison de son émission et enregistrement et à raison de l'annulation du certificat d'action original.

6.8 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou de plusieurs Action(s) est indivise ou contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire, qui représentera cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s) sera (seront) suspendu(s) jusqu'à la désignation de ce mandataire.

6.9 Le transfert des Actions nominatives sera réalisé par la Société par inscription dans le Registre et après la production (i) d'un ou de plusieurs certificats représentant ces Actions, (ii) de tout document de transfert jugé satisfaisant par la Société et (iii) de tout autre document susceptible de prouver que le cessionnaire est un Investisseur Eligible.

Art. 7. Emission d'actions.

7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, sans limitation et à tout moment, un nombre illimité d'Actions entièrement libérées dans différents Catégories d'Actions, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

7.2 Aux fins d'émission de nouvelles Actions dans une Catégorie déterminée, le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions ou limitations, notamment quant à la fréquence à laquelle ces Actions peuvent être émises, le montant minimal de souscription ou toute autre condition arrêtée par le Conseil d'Administration (notamment la signature des documents de souscription et la fourniture d'information considérée comme nécessaire par le Conseil d'Administration). Le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que des Actions d'une Catégorie pourront uniquement être émises durant une ou plusieurs période(s) d'offre ou selon une autre périodicité, telle que déterminée dans le Prospectus.

7.3 Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion et sans que sa responsabilité puisse être engagée, rejeter toute souscription, en tout ou en partie, et le Conseil d'Administration peut, à tout moment et à sa discrétion, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans préavis, interrompre l'émission et la vente d'Actions dans toute Catégorie d'Actions et / ou de toutes Catégories d'Actions.

7.4 En cas d'offres d'Actions à souscrire par la Société, le prix de souscription par Action, sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Catégorie concernée, déterminée conformément à l'article 10 ci-dessous, au Jour d'Evaluation, tel que défini dans le Prospectus. Ce prix pourra être majoré d'un pourcentage estimé des frais et dépenses incombant à la Société, lorsqu'elle investit le produit de l'émission et par les commissions de vente applicables, telles qu'approuvées périodiquement par le Conseil d'Administration. Sous réserve de ce qui est prévu à l'article 7.6 ci-dessous, les souscriptions sont irrévocables, dès lors qu'elles ont été envoyées au Conseil d'Administration ou à son délégué.

7.5 Le paiement du prix d'émission sera fait conformément aux conditions et dans les limites fixées par le Conseil d'Administration conformément au Prospectus.

7.6 Les demandes de souscription devront être reçues avant une certaine heure d'un Jour Ouvrable précédant le Jour d'Evaluation et les paiements correspondants devront être effectués dans le délai prévu dans le Prospectus, en vue de les traiter à la Valeur Nette d'Inventaire par Action, telle que déterminée pour ce Jour d'Evaluation. A défaut, les demandes de souscription seront traitées à la prochaine Valeur Nette d'Inventaire par Action, telle que déterminée lors du prochain Jour d'Evaluation.

7.7 Le Conseil d'Administration peut déléguer à n'importe lequel de ses Administrateurs, dirigeants, cadres de la Société dûment autorisés ou à toute autre personne dûment autorisée, la capacité d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix afférent aux souscriptions portant sur les nouvelles Actions à émettre et de les délivrer.

Art. 8. Rachat d'actions.

8.1 Tout Actionnaire peut demander le rachat, par la Société, de tout ou partie de ses Actions, selon les termes, conditions et procédures prévus dans le Prospectus pour ces Actions et dans les limites prévues par la Loi de 2007, toute réglementation applicable et en vertu de ces Statuts.

8.2 Les demandes de rachat d'Actions devront être reçues avant une certaine heure d'un Jour Ouvrable précédant le Jour d'Evaluation, tel que prévu dans le Prospectus, en vue de les traiter à la Valeur Nette d'Inventaire, telle que déterminée pour ce Jour d'Evaluation. A défaut, les demandes de rachat d'Actions seront traitées à la Valeur Nette d'Inventaire déterminée lors du prochain Jour d'Evaluation.

8.3 Le Prix de Rachat par Action devra être payé dans le délai suivant le Jour de Rachat conformément aux conditions générales définies dans le Prospectus de la Société. Le Prix de Rachat est déterminé conformément aux règles que le Conseil d'Administration peut définir à tout moment, à condition que les certificats d'actions, le cas échéant, aient bien été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'article 11 ci-dessous.

8.4 Le Prix de Rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Catégorie concernée, déterminée conformément à l'article 10 ci-dessous, après déduction des charges et commissions (le cas échéant), au taux prévu dans le Prospectus pour les Actions. Le Prix de Rachat en question peut être arrondi à l'unité inférieure ou supérieure la plus proche de la monnaie concernée, selon ce que déterminera le Conseil d'Administration.

8.5 Si, à la suite d'une demande de rachat, le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions détenues par tout Actionnaire, dans toute Catégorie d'Actions, descend sous un certain seuil, tel que déterminé dans le Prospectus, alors le Conseil d'Administration peut décider que cette demande de rachat soit traitée comme une demande de rachat portant sur la totalité des Actions détenues par l'Actionnaire dans la Catégorie en question.

8.6 Si, à tout Jour d'Evaluation donné, les demandes de rachat en vertu de cet article excèdent un certain niveau déterminé dans le Prospectus, en relation avec le nombre d'Actions émises d'une Catégorie spécifique ou dans l'hypothèse d'une forte volatilité du / des marché(s) sur le(s)quel(s) une Catégorie spécifique est investie, le Conseil d'Administration peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat devra être différée, selon une périodicité et de la manière déterminée par le Conseil d'Administration, dans le meilleur intérêt de la Société. Au Jour d'Evaluation suivant, ces demandes de rachat seront traitées en priorité par rapport à des demandes ultérieures.

8.7 Le paiement en faveur d'un Actionnaire sera normalement effectué par virement bancaire. Le paiement sera fait dans la Devise de Référence de la Catégorie pertinente.

8.8 La Société doit avoir le droit de satisfaire tout paiement du Prix de Rachat en espèce par l'allocation aux Actionnaires d'investissements liés à un portefeuille de biens de la Société équivalent à la valeur des Actions devant être rachetées.

8.9 Toutes les Actions rachetées seront annulées au Jour d'Evaluation concerné.

Art. 9. Restrictions à la propriété des actions.

9.1 La Société peut restreindre ou empêcher la détention des Actions de la Société par toute personne, entreprise ou société:

- (i) Qui n'est pas un Investisseur Eligible; ou
- (ii) Si, de l'avis du Conseil d'Administration, une telle détention peut être préjudiciable pour la Société; ou
- (iii) Si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère; ou
- (iv) S'il en résultait que la Société serait exposée à des inconvénients d'ordre fiscal ou à d'autres inconvénients financiers qu'elle n'aurait pas autrement encourus.

Une telle personne, firme ou société, à déterminer par le Conseil d'Administration, sera désignée ci-après comme une «Personne Non Autorisée». Les conditions telles que décrites ci-dessus concernant les Investisseurs Eligibles ne sont pas applicables aux Administrateurs et autres personnes qui interviennent dans la gestion des fonds d'investissement spécialisés.

9.2 A de telles fins, le Conseil d'Administration est autorisé à:

- (i) Refuser l'émission de toute Action et l'inscription de tout transfert d'Action, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou la détention de ces Actions à une Personne Non Autorisée; et / ou

(ii) A tout moment, demander à toute personne figurant au Registre, ou à toute autre personne cherchant à s'y faire inscrire, de lui fournir tout renseignement que le Conseil d'Administration estime nécessaires, appuyés, si nécessaire, d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée; et / ou

(iii) Refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale des Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et / ou

(iv) S'il apparaît au Conseil d'Administration qu'une Personne Non Autorisée, seule ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'Actions, lui enjoindre de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours calendaires de cette injonction. Si l'Actionnaire en question manque à l'injonction du Conseil d'Administration, celui-ci pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par l'Actionnaire en question le dernier ou le Jour de Rachat suivant (lequel est le plus bas); et ou

(v) De racheter obligatoirement les Actions détenues par une Personne Non Autorisée.

Art. 10. Valeur nette d'inventaire.

10.1 La Valeur Nette d'Inventaire par Action est calculée par l'Agent Administratif sous la responsabilité finale du Conseil d'Administration par rapport à chaque Jour d'Evaluation en conformité avec la loi luxembourgeoise.

10.2 La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie, le cas échéant, sera fournie dans la Devise de Référence dans laquelle cette Catégorie est libellée.

10.3 La Valeur Nette d'Inventaire par Action est la Valeur Nette d'Inventaire qui peut être allouée correctement à la Catégorie correspondante divisée par le nombre d'Actions de la Catégorie correspondante existante à la date du Jour d'Evaluation. La Valeur Nette d'Inventaire sera arrondie au troisième (3) décimal.

10.4 Le Prix de Souscription et le Prix de Rachat des différentes Catégories pourront varier du fait des variations dans la structure des commissions et/ou de la politique de distribution applicable à chaque Catégorie.

10.5 La valeur nette totale de la Société sera égale à la différence entre les actifs bruts et les engagements de la Société en fonction des comptes consolidés préparés en conformité avec le Luxembourg GAAP, sachant que les intérêts sur les fonds propres ou le passif attribuables aux Actionnaires provenant de ces relevés financiers seront ajustés pour prendre en compte la valeur juste (i.e nette) des remises d'impôts (calculée sur une base brute) comme déterminé par le Conseil d'Administration en conformité avec les règles internes.

10.6. Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire se fera de la manière suivante:

10.6.1 Avoirs de la Société

1. Les avoirs de la Société comprendront:

(i) Toutes les espèces en caisse ou en dépôt, en ce compris les intérêts échus ou courus;

(ii) Tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les produits de la vente des valeurs vendues mais pas encore livrées);

(iii) Toutes les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle (à condition que la Société puisse faire des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec le paragraphe 10.6.1.2 ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur de marché des valeurs, occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires);

(iv) Tous les dividendes, en espèces ou en nature et les distributions à recevoir par la Société en espèces, dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

(v) Tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;

(vi) Les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des Actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;

(vii) Tous les autres avoirs de quelque type et de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

2. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante

(i) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des acomptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable, dans tous les cas, que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, hypothèse dans laquelle la valeur sera déterminée en retranchant tel montant qui sera estimé adéquat par le Conseil d'Administration, en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(ii) Le prix des titres cessibles, des instruments du marché financier et de tout actif financier admis ou négocié à la cote officielle de toute bourse ou tout marché réglementé sera basé sur le dernier prix disponible connu sur le marché de référence avant le moment de l'évaluation, ou tout autre prix estimé approprié par le Conseil d'Administration;

(iii) Pour les valeurs non cotées ou non négociées en bourse ou sur un quelconque marché réglementé ou si, pour les valeurs se rapportant à des actifs cotés ou négociés en bourse ou sur tout marché réglementé, le prix, tel que déterminé en vertu du paragraphe (ii) ci-avant, n'est, de l'opinion du Conseil d'Administration, pas représentatif de la valeur des actifs concernés, de tels actifs seront déterminés au prix juste du marché ou, alternativement, au prix juste auquel l'on

peut s'attendre qu'ils soient revendus, prix tel que déterminé de bonne foi par et sous les instructions du Conseil d'Administration;

(iv) La valeur de liquidation des contrats à terme, des futures, forward, ou des contrats d'options, qui ne sont pas admis à une cote officielle sur une bourse ou sur un marché réglementé, équivaut à leur valeur nette de liquidation, déterminée en vertu des politiques établies prudemment et de bonne foi par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque variété différente de contrats. La valeur de liquidation des contrats à terme, des futures, forward, et des contrats d'options admis à une cote officielle sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé sera basée sur le dernier prix disponible de règlement ou de clôture de ces contrats sur les bourses de valeurs et marchés réglementés, sur lesquels ces contrats à terme, futures, forward, et ces contrats d'options sont négociés pour le compte de la Société, pour autant que, si un contrat à terme, futures, forward, ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel ces avoirs sont évalués, la base qui sert à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera la valeur que le Conseil d'Administration estimera juste et raisonnable;

(v) Les parts sociales ou actions d'organisme de placement collectif ("OPC") seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire déterminée, comme annoncé ou fourni par l'OPC ou ses mandataires, ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire estimées (i.e. les estimations de valeurs nettes d'inventaire) si elles sont plus récentes que leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles, à condition que la diligence dû ait été effectuée par l'Agent Administratif, conformément aux instructions et sous le contrôle complet et la responsabilité du Conseil d'Administration, quant à la fiabilité de telles valeurs nettes d'inventaire estimées. La Valeur Nette d'Inventaire calculée sur la base des valeurs nettes d'inventaire estimées de l'objectif de l'OPC peut différer de la Valeur Nette d'Inventaire qui aurait été calculée le Jour d'Evaluation approprié, sur la base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminées par les agents administratifs de l'objectif de l'OPC. En cas de différence significative entre la valeur estimée et la valeur finale de l'objectif de l'OPC, la Société, à sa discrétion, peut recalculer la Valeur Nette d'Inventaire pendant la période appropriée. Les parts ou les actions d'un OPC fermé seront évaluées conformément aux règles d'évaluation prévues dans les articles (ii) et (iii) ci-dessus;

(vi) Les swaps (contrats d'échange) sur taux d'intérêts seront valorisés à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux d'intérêts applicable.

Les swaps sur indices ou sur instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché, en se basant sur l'indice ou l'instrument financier applicable. L'évaluation des swaps sur ces indices sur ces instruments financiers sera basée sur la valeur de marché de ces swaps, conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration.

Les swaps de risque de crédit sont évalués sur la base de la fréquence de la valeur nette d'inventaire, fondée sur une valeur de marché fournie par des intervenants externes actifs dans la fixation des prix. Le calcul de la valeur de marché est basée sur le risque de crédit de l'entité de référence, respectivement l'émetteur, l'échéance du swap de risque de crédit et sa liquidité sur le marché secondaire. La méthode d'évaluation est reconnue par le Conseil d'Administration et vérifiée par les réviseurs d'entreprises.

Les swaps sur rendement total ("Total Return Swap") ou les Total Rate Of Return Swaps ("TRORS"), seront évalués à leur juste valeur selon les procédures approuvées par le Conseil d'Administration. Ces swaps n'étant pas négociés en bourse mais constituant des contrats privés auxquels la Société et un cocontractant sont directement parties, les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont généralement établies par référence à des marchés actifs. Cependant il est probable que ces données de marché ne soient pas toujours disponibles pour les total return swaps ou les TRORS aux alentours du Jour d'Evaluation. Lorsque ces données de marché ne sont pas disponibles, des données disponibles pour des instruments similaires (par exemple un instrument sous-jacent différent pour la même entité de référence ou une entité similaire), seront utilisées pour évaluer ces swaps, étant entendu que des ajustements devront être faits afin de refléter les différences entre les total return swaps ou les TRORS et les instruments financiers similaires pour lesquels un prix est disponible. Les données du marché et les prix proviendront des marchés, marchand de titres, une agence de fixation de prix externe ou une contrepartie. Si ces données de marché ne sont pas disponibles, les total return swaps ou les TRORS seront évalués à leur juste valeur par application d'une méthode d'évaluation approuvée par le Conseil d'Administration, cette méthode devant être une méthode largement acceptée comme constituant une "bonne pratique de marché" (i.e. une méthode utilisée par les intervenants dans la fixation des prix sur les marchés ou dont il a été prouvé qu'elle aboutit à des estimations fiables des prix sur le marché), étant entendu que des ajustements justes et raisonnables de l'avis de le Conseil d'Administration seront faits. Les réviseurs d'entreprises de la Société contrôleront le bien-fondé de la méthode d'évaluation employée dans le cadre de l'évaluation des total return swaps ou des TRORS. Dans tous les cas la Société évaluera toujours les total return swaps ou les TRORS de bonne foi.

Tous les autres swaps seront évalués à leur juste valeur qui sera fixée de bonne foi selon les procédures mises en place par le Conseil d'Administration;

(vii) La valeur des "contracts for différences" est déterminée par la valeur des avoirs sous-jacents et varie de façon similaire à ces avoirs. Les "contracts for différences" seront évalués à leur juste valeur qui sera fixée de bonne foi selon les procédures mises en place par le Conseil d'Administration;

(viii) Tous les autres titres et avoirs seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par le Conseil d'Administration.

3. Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'Agent Administratif, agissant avec le soin, la prudence et la diligence requises en cette matière, peut, lorsqu'il calcule la Valeur Nette d'Inventaire, et sous réserve d'une erreur ou négligence évidente de sa part, se baser complètement et exclusivement sur les évaluations fournies par:

- (i) Les diverses sources de fixation des prix disponibles sur le marché, telles que les agences de fixation des prix (par exemple, Bloomberg, Reuters, etc.) ou les administrateurs / gestionnaires de fonds; ou
- (ii) Les courtiers; ou
- (iii) Le(s) spécialiste(s) dûment autorisé(s) à cette fin par le Conseil d'Administration; ou
- (iv) Dans l'hypothèse où aucun prix n'est trouvé ou lorsque l'évaluation ne peut pas être effectuée correctement, l'Agent Administratif peut se baser sur l'évaluation fournie par le Conseil d'Administration.

4. Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, autoriser le recours à une autre méthode d'évaluation, s'il estime que cette évaluation reflète de manière plus fidèle la juste valeur de tout actif de la Société.

10.6.2 Passifs de la Société

Les passifs de la Société comprennent:

- (i) Tous les emprunts, traites et comptes exigibles;
- (ii) Tous les intérêts courus des prêts de la Société (y compris tous les frais provisionnés pour s'engager dans ces prêts);
- (iii) Toutes les dépenses provisionnées ou à payer;
- (iv) Toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- (v) Une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration, ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Conseil d'Administration pourra considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à tout autre engagement éventuel de la Société;

(vi) Tous les autres passifs de la Société de quelque type et de quelque nature qu'ils soient et exprimés conformément aux principes généralement admis de comptabilité. Pour l'évaluation du montant de ces passifs, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, qui comprendront les frais de constitution et de lancement, les dépenses administratives, les commissions payables aux conseillers et gestionnaire en Investissements et à l'Agent Administratif, en ce compris les commissions de performances, autres commissions et dépenses payables au Conseil d'Administration, les frais et commissions payables aux réviseurs d'entreprises agréés et comptables, au Dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, aux agents de bourse (s'il y en a), à tous agents payeurs, aux distributeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération (s'il y en a une) des Administrateurs / dirigeants, ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux activités des Administrateurs, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais liés aux déclarations d'enregistrement et de maintien de l'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs au Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression, et de distribution du Prospectus, memoranda explicatifs / interprétatifs, les rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, et les frais des rapports aux Actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toutes les autres dépenses d'exploitation, en ce compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais de poste et de téléphone. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou récurrent, sur la base d'un montant estimé, sur une base proportionnelle, pour l'année ou sur toute autre période.

10.6.3 Répartition des actifs et passifs de la Société

1. Le Conseil d'Administration établira deux (2) ou plusieurs Catégories d'Actions de la manière suivante:

- (i) Les avoirs/actifs imputables à ces Catégories seront investis en commun suivant la politique d'investissement de la Société. Les produits à recevoir résultant de l'émission des Actions d'une Catégorie seront attribués dans les livres de la Société établi pour cette Catégories d'Actions, et le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets imputable à la Catégories d'Actions à émettre; les actifs et passifs, revenus et frais imputables à cette/ces Catégorie(s) seront attribués à cette/ces Catégorie(s) correspondante(s), sous réserve des dispositions de cet article;
- (ii) Chaque fois que des Actions sont émises ou rachetées, la Valeur Nette d'Inventaire à attribuer à chaque Actions et / ou sous-catégorie d'Actions sera augmentée ou diminuée du montant reçu ou payé;
- (iii) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même Catégorie que le(s) avoir(s) dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la Catégorie concerné;
- (iv) Lorsqu'un passif de la Société peut être attribué à un actif d'une Catégorie particulière d'Actions ou toute action prise en rapport avec un actif d'une Catégorie particulière, cet engagement sera attribué à cette Catégorie d'Actions;

(v) Lorsqu'un passif ou un actif de la Société ne pourra être attribué à une Catégorie d'Actions déterminée, il sera attribué à chaque Catégorie d'Actions respective au prorata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de toute autre façon telle que déterminée par le Conseil d'Administration agissant de bonne foi. Chaque Catégorie d'Actions sera seulement responsable pour les passifs qui lui sont attribuables;

(vi) A la suite des distributions faites aux détenteurs d'Actions d'une Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie d'Actions sera réduite du montant de ces distributions (provoquant une réduction du montant de Valeur Nette d'Inventaire à attribuer aux Actions de cette Catégorie). A l'inverse, la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de capitalisation demeurera inchangée (induisant une augmentation du montant de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de capitalisation).

2. Toutes les dispositions et règles de détermination en matière d'évaluation seront interprétées et appliquées conformément aux principes comptables généralement admis.

3. En l'absence de mauvaise foi, mauvaise conduite, négligence grave ou erreur manifeste, ou sauf lorsque expressément décidé par le Conseil d'Administration à son entière discrétion, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou toute personne désignée par lui, sous son entière responsabilité, en matière de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera irrévocable à l'égard de la Société et des Actionnaires présents, passés et futurs. Le résultat de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire devra être certifié par un Administrateur ou un représentant dûment autorisé du Conseil d'Administration.

4. Aux fins de cet article:

(i) Les Actions de la Société à racheter seront considérées comme des Actions existantes et prises en considération immédiatement après l'heure fixée par le Conseil d'Administration au Jour d'Évaluation, au cours duquel un tel rachat est effectué et, jusqu'à ce que le prix en soit payé par la Société, le prix susmentionné sera considéré comme un passif de la Société;

(ii) Les Actions à émettre par la Société seront considérées comme ayant été émises à partir de l'heure fixée par le Conseil d'Administration au Jour d'Évaluation, au cours duquel l'émission a été effectuée et, jusqu'à ce que le prix en soit reçu par la Société, il sera considéré comme une créance de la Société

(iii) Tous les investissements, soldes en espèces et autres actifs exprimés autrement que dans la Devise de Référence de la Catégorie concerné seront évalués en tenant compte des taux de change ou du taux de marché, en vigueur au Jour d'Évaluation concerné; et

(iv) A chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir tout élément d'actif, le montant à payer pour l'élément d'actif en question sera considéré comme un engagement de la Société et la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue au Jour d'Évaluation, sa valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Suspension de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

11.1 Le Conseil d'Administration peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que l'émission et le rachat des Actions de ses Actionnaires:

(i) Pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses ou autres marchés réglementés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société, est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour congé normal, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

(ii) Lorsque des événements urgents de nature politique, économique, militaire, monétaire ou autre dépassent le contrôle, les engagements et l'influence de la Société et rendent la réalisation des actifs de la Société impossible à des conditions normales, ou lorsque cette affectation serait contraire aux intérêts des Actionnaires; ou

(iii) En cas de rupture des réseaux de communication normalement utilisés, en vue de déterminer le prix ou la valeur de tout investissement de la Société concerné ou le prix actuel ou la valeur sur tout marché ou bourse en relation avec les actifs attribuables à la Société; ou

(iv) Lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'Actions pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

(v) Durant toute période durant laquelle, pour toute autre raison, les prix de tout investissement de la Société ne peuvent être vérifiés rapidement et précisément; ou

(vi) Durant toute période durant laquelle le Conseil d'Administration le décide ainsi, pour autant que tous les Actionnaires soient traités sur un pied d'égalité et toutes les législations et réglementations applicables respectées, dès qu'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société a été convoquée, afin de décider la liquidation ou dissolution de la Société; ou

(vii) Chaque fois que des restrictions / limitations aux mouvements d'échange ou de capitaux empêchent l'exécution d'opérations / transactions au nom de la Société; ou

(viii) Lorsque des circonstances exceptionnelles peuvent porter atteinte aux intérêts des Actionnaires ou lorsque des demandes importantes en terme de souscription ou rachat sont reçues, le Conseil d'Administration se réserve le droit d'affecter la valeur des Actions et ce uniquement après avoir vendu les valeurs nécessaires et dès que possible. Dans cette hypothèse, les souscriptions et rachats qui sont en cours d'exécution simultanément seront traités sur la base d'une Valeur Nette d'Inventaire unique, afin de s'assurer que tous les Actionnaires ayant introduit une telle demande de souscription ou de rachat seront traités sur un pied d'égalité.

11.2 Les souscripteurs ou les Actionnaires demandant la souscription ou le rachat de leurs Actions seront avertis par la Société, dès réception de leur demande de souscription ou rachat.

11.3 Les souscriptions et rachats suspendus seront pris en considération au premier Jour d'Evaluation suivant la fin de la suspension.

11.4 Cette suspension relative à toute Catégorie d'Actions n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, l'émission et le rachat des Actions de toute autre Catégorie d'Actions.

Titre III. - Administration & Supervision.

Art. 12. Composition du conseil d'administration.

12.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) Administrateurs, actionnaires ou non de la Société. Les Administrateurs sont élus pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans et ils sont rééligibles.

12.2 Si une personne morale est désignée en tant que Administrateur, elle doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui représente la personne morale comme membre du Conseil d'Administration, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

12.3 Les Administrateurs sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société («l'Assemblée Générale»). L'Assemblée Générale doit également déterminer le nombre d'Administrateurs et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale, avec le consentement de tous les Actionnaires présents ou représentés.

12.4 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. La ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur par les Administrateurs restants sera faite à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la société.

13.1 Tous pouvoirs que la Loi de 1915, la Loi de 2007, les lois d'ordre public ou les Statuts ne réserve pas expressément à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus large pour effectuer, conformément à la Loi de 1915, la Loi de 2007, les lois d'ordre public ou les Statuts, tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, y compris mais non limité à:

- (i) Diriger la formulation des politiques d'investissement et des stratégies pour la Société;
- (ii) Etudier, sélectionner, négocier, structure, acheter, investir dans, détenir, gager, échanger, transférer et vendre ou autrement disposer d'un investissement dans la Société (un "Investissement");
- (iii) Surveiller les performances d'un Investissement, exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres incidents de propriété ou de possession liés aux Investissements et prendre des mesures, y compris des mesures décisives concernant le stock de capital ou d'autres investissements comme ils peuvent être nécessaires ou souhaitables, tel que déterminé par le Conseil d'Administration à sa discrétion exclusive et absolue dans les limites définies par la Loi de 2007, les présents Statuts et le Prospectus;
- (iv) Créer des Catégories d'Actions dans le cadre des objectifs la Société;
- (v) Entrer dans n'importe quel genre d'activité et conclure, exécuter et effectuer des contrats / accords de quelque nature que ce soit nécessaire, dans le cadre de, ou accessoire à la réalisation des objectifs de la Société, y compris, sans limitation, les accords de souscription ou les arrangements annexes avec les Actionnaires
- (vi) Ouvrir, gérer et fermer les comptes bancaires et faire des chèques ou donner à d'autre des ordres pour le paiement d'une somme d'argent et ouvrir, maintenir et fermer les comptes de courtage, les comptes de sur le marché monétaire et les comptes similaires;
- (vii) Employer, engager et renvoyer (avec ou sans motif), au nom de la Société, toute personne;
- (viii) Recruter, pour les paiements habituels et coutumiers et les frais, des consultants, courtiers, avocats, comptables et tout autre agent pour agir au nom et pour le compte de la Société;
- (ix) Acheter des polices d'assurance au nom de la Société, y compris pour le passif des Administrateurs et directeurs et autres passifs;
- (x) Payer tous les honoraires et frais de la Société et du Conseil d'Administration en conformité avec le Prospectus;
- (xi) Faire en sorte que la Société emprunte de l'argent à toute personne dans les conditions prévues dans le Prospectus de la Société;

(xii) Faire en sorte que la Société garantisse les prêts et autres titres de créance de la Société ou fournisse un financement par intérêt pour la Société;

(xiii) Décider sur la question de n'importe quel type de valeurs mobilières (obligations, etc.) et partager le rachat d'Actions conformément au Prospectus et aux lois applicables;

(xiv) Conclure, résilier ou approuver des modifications ou amendements, à tout accord de service ou de gestion avec une société de gestion, un dépositaire et tout autre prestataire de services tel qu'il est nécessaires à tout moment.

13.2 Le Conseil d'Administration, sur base des principes de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les objectifs d'investissement, la politique d'investissement, et les stratégies de la Société, (ii) les couvertures des intérêts et de change, le cas échéant, à appliquer au sein de chaque Catégories d'Actions et (iii) l'évolution de la conduite de l'administration et des affaires de la Société, tels que déterminés dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations applicables.

13.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un Gestionnaire en Investissements, des conseillers en investissements et des gérants ainsi que toute autre agents de gestion ou administratifs nécessaires pour les affaires et la gestion de la Société. Les directeurs ou agents nommés ont les pouvoirs et les droits qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout directeurs ou agents, la durée de la période de la représentation ou des services et toutes autres conditions pertinentes de leurs représentations / services. Ces nominations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être des Administrateurs ou des Actionnaires de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

14.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil de toute entité.

14.3 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Réunion du conseil d'administration.

15.1 Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président») et pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion pertinente à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

15.2 Le Conseil d'Administration se réunit à l'invitation du Président ou de deux (2) Administrateurs à l'endroit indiqué dans l'avis de réunion.

15.3 Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est envoyé à tous les Administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette circonstance est fixée dans l'avis de la réunion.

15.4 Un tel avis écrit n'est pas nécessaire si tous les Administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils indiquent qu'ils ont été dûment informés et ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. L'avis écrit peut être dérogé par consentement écrit, que ce soit dans en original, par télécopieur ou courrier électronique sur lequel est apposé une signature électronique (qui est valable en vertu de la législation luxembourgeoise), de chaque Administrateur. Un avis écrit distinct ne doit pas être obligatoire pour les réunions qui sont tenues aux moments et aux endroits déterminées dans un agenda précédemment adopté par résolution du Conseil d'Administration.

15.5 Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, que ce soit dans en original, par télécopieur ou courrier électronique sur lequel est apposé une signature électronique (qui est valable en vertu de la législation luxembourgeoise), un autre Administrateur comme son mandataire.

15.6 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions que si, au moins, la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition toutefois qu'au moins deux Administrateurs soient présents à la réunion ou participent à cette réunion par voie de tout moyen de communication qui sont autorisés par la Loi de 1915. Les décisions sont prises par la majorité des membres présents ou représentés.

15.7 En cas d'égalité des voix, le Président de l'assemblée a une voix prépondérante.

15.8 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou d'autres moyens de communication similaires où (i) les Administrateurs prenant part à cette réunion peuvent être identifiées, (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre et se parler, (iii) la transmission de la réunion est continue et (iv) les Administrateurs peuvent convenablement délibérer; la participation à

une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue selon de tels moyens de communications sera réputée s'être tenue au Grand-Duché du Luxembourg.

15.9 Nonobstant ce qui précède, des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie écrites. Ces résolutions peuvent être composées d'un ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou par voie électronique au moyen d'une signature électronique qui est valable en vertu de la législation luxembourgeoise, par chaque Administrateur. La date de ces décisions sera celle de la date de la dernière signature.

Art. 16. Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société.

16.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président et un autre Administrateur ou par l'Administrateur qui a présidé cette réunion et un autre Administrateur.

16.2 Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux peuvent être produite dans les procédures judiciaires ou autrement.

Art. 17. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration en conformité avec l'article 14, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 18. Indemnisations.

18.1 Tout Administrateur sera indemnisé par la Société pour la responsabilité et toutes les dépenses et coûts raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire en vertu de ses activités au nom de la Société aussi longtemps que cette indemnisation ne s'applique pas en cas de fraude, faute volontaire, négligence grave, infraction criminelle et lorsque ces activités sont dans le champ de l'objet de la Société

18.2 Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société. Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un directeur en cas de mise en cause en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave, d'erreur manifeste ou d'imprudance dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction.

Art. 19. Conflit d'intérêt.

19.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure de bonne foi directement ou indirectement ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un Administrateurs aurait un intérêt quelconque ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs ou employés de la contrepartie de ce contrat ou de cette opération.

19.2 L'Administrateur qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires conclues de bonne foi.

19.3 Sauf en ce qui concerne les dispositions des articles 19.1 et 19.2, au cas où un Administrateur aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet Administrateur ou directeur devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport devra en être fait lors de la prochaine Assemblée Générale.

Art. 20. Réviseur d'entreprises.

20.1 Les données comptables présentes dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'Assemblée Générale et rémunérés par la Société.

20.2 Les réviseurs d'entreprises agréés accompliront tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV. - Actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

21.1 La Société peut avoir un Actionnaire unique par la réunion de toutes ses Actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

21.2 S'il y a seulement un (1) Actionnaire, l'Actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

21.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

21.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite à chaque Actionnaire mentionné au Registre en conformité avec la Loi de 1915. L'assemblée sera convoquée à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée

générale. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée

21.5 Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires pertinente.

21.6 Un Actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être forcément un Actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

21.7 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

21.8 Sauf dans les cas déterminés par la Loi de 1915 ou les Statuts, en particulier concernant la révocation des Administrateurs (i.e. article 12.3), les décisions prises par l'assemblée ordinaire ou annuelle des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

21.9 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) du capital est présent ou représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers (2/3) des suffrages exprimés.

21.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime de tous les Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 22. Assemblée générale annuelle et autres assemblées générales des actionnaires.

22.1 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se réunit, en conformité avec la loi luxembourgeoise, au Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social indiqué dans les convocations convoquant la réunion le troisième mardi du mois de mars de chaque année à 2:00 p.m. (Heure de Luxembourg) et si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant.

22.2 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenue à l'endroit et à l'heure qui peut être spécifiée dans les avis de convocation respectifs de la réunion exposant l'ordre du jour envoyés au moins huit (8) jours calendaires avant la réunion à chaque Actionnaire nominatif à l'adresse de l'Actionnaire mentionnée dans le Registre.

22.3 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société, représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Ses résolutions sont obligatoires pour tous les Actionnaires indépendamment de la Catégorie d'Actions détenues par eux.

22.4 Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et peut être produit devant un tribunal.

Art. 23. Assemblées générales des actionnaires dans une catégorie d'actions.

23.1 Les Actionnaires d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales sur toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie d'Actions.

23.2 Les dispositions de l'article 21 et de l'article 22 s'appliquent à ces assemblées générales, sauf si le contexte l'exige autrement.

Art. 24. Dissolution et Liquidation.

24.1 La Société a été constituée pour une durée illimitée.

24.2 Sur proposition du Conseil d'Administration et à moins qu'il n'en soit décidé autrement par la loi ou par les Statuts, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Actionnaires sujette au quorum et aux conditions de majorité prévues pour la modification des Statuts, et soumise à l'accord du Conseil d'Administration.

24.3 En particulier, le Conseil d'Administration doit soumettre à l'assemblée générale des Actionnaires la dissolution de la Société lorsque tous les investissements de la Société ont été aliénés ou liquidés.

24.4 Si le capital social tombe sous les deux tiers (2/3) du capital souscrit augmenté de la prime d'émission, le cas échéant, indiqué à l'article 5 des Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des Actions représentées, qui, pour éviter tous doutes, ne comprendront pas les abstentions, les votes nuls et les votes en blanc.

24.5 La question de la dissolution de la Société sera soumise également à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital souscrit augmenté de la prime d'émission, le cas échéant, tombe sous le quart (1/4) du capital souscrit augmenté de la prime d'émission, le cas échéant, indiqué à l'article 5 des Statuts; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution pourra être décidée par les Actionnaires détenant un quart (1/4) des Actions représentées et ayant valablement exprimés leur droit de vote lors de l'assemblée.

24.6 L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante (40) jours calendaires à partir de la constatation du fait que le capital souscrit augmenté de la prime d'émission, le cas échéant, est tombés sous les deux tiers (2/3) ou le quart (1/4) du minimum légal, le cas échéant, ou sous le montant de un million cent vingt-cinq mille Euros (EUR 1.250.000,-), tel que définis par la Loi de 2007.

24.7 La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personne(s) physique(s) ou morale(s), nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

24.8 Si la Société devait être volontairement ou obligatoirement liquidée, sa liquidation s'effectuerait conformément aux dispositions de la Loi de 2007. La Loi de 2007 précise les mesures à prendre pour permettre aux Actionnaires de participer à la distribution du produit de la liquidation et prévoit un dépôt à la Caisse de Consignations sur un compte tiers au moment de la clôture de la liquidation. Les montants non réclamés sur le compte tiers dans les limites de la période de prescription seront susceptibles d'être confisqués conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Art. 25. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2012.

Art. 26. Distributions.

26.1 A moins qu'il n'en soit indiqué autrement dans le Prospectus, il n'est pas envisagé de procéder à la distribution de dividendes de tous revenus ou gains provenant des investissements de la Société. Cependant, si cela est spécifié dans le Prospectus, l'assemblée générale des Actionnaires de la Catégorie ou des Catégories (pour toute Catégorie d'Actions ayant droit à distribution), doit sur proposition du Conseil d'Administration, dans les limites de la loi, déterminer la manière dont les résultats de cette Catégorie ou de ces Catégories seront utilisés et, de temps à autre, déclarer les distributions de dividendes ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer les distributions.

26.2 Pour toutes Catégorie d'Actions autorisées aux distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer les dividendes intérimaires conformément avec les conditions énoncées par la loi.

26.3 Les paiements de distributions aux détenteurs des Actions nominatives sont adressés aux Actionnaires à leurs adresses dans le Registre. Les Distributions sont payées dans toute devise et en lieu et place que le Conseil d'Administration détermine de temps à autre.

26.4 Pour toutes Catégorie d'Actions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément avec les dispositions légales.

26.5. Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes en actions à la place de dividendes en numéraires dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

26.6 Toute distribution de dividende qui n'a pas été réclamée dans les cinq (5) ans de ces déclarations est perdue et revient à la Catégorie ou aux Catégorie d'Actions émises par la Société.

26.7 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V. - Dispositions finales

Art. 27. Dépositaire.

27.1 Dans la mesure requise par la Loi de 2007, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne, tel que défini par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée de temps à autre.

27.2 Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges, tels que prévus par la Loi de 2007.

27.3 Au cas où le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration doit faire de son mieux, afin de trouver un remplaçant et le nommera en remplacement du Dépositaire démissionnaire. Le Conseil d'Administration peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne peut le remplacer que pour autant qu'un remplaçant soit nommé en lieu et place du Dépositaire initial.

Art. 28. Déclaration. Les mots, bien qu'écrits au masculin, englobent également le genre féminin, et les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe organisé de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 29. Indivisibilité. Le caractère non valable, illégal ou non exécutoire de toute clause des présents Statuts n'affectera en rien la validité de ces Statuts. Cependant, la clause non valable, illégale ou non exécutoire sera remplacée par une clause valable, légale ou exécutoire similaire, laquelle reflétera au mieux l'intention des Actionnaires.

Art. 30. Lois applicables. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi de 1915 et la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.
La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue en 2013.
Le premier rapport annuel de la Société sera daté 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Noms des souscripteur	Nombre d'Actions de Fondateur souscrites
Civetta Capital	310 Actions de Fondateur
Total:	310 Actions de Fondateur

Lors de la constitution, chacune des Actions de Fondateur a été intégralement payée de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille huit cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 2.890,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- (1) Le siège social de la Société est fixé au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (2) Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période de six (6) ans se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de 2017:

PRESIDENT

M. Richard Zanen, né le 11 February 1969, Heerjansdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au De Pauw 14, 1606 DE Venhuizen, Pays-Bas.

MEMBRES

M. Michel Leitz, né le 9 novembre 1972 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 4, rue de Tanneurs, L-6491 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg; et

M. David Devine, né le 7 May 1962, Benllech, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au co/ Lynas Capital Limited, 4408A, Cosco Tower, 183 Queen's Road Central, Hong Kong.

(3) Le commissaire aux comptes de la Société est Grant Thornton Lux Audit S.A., dont le siège social est à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298.

Son mandat de commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2012.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la comparante susmentionnée, connue par le notaire par son prénom, nom, statut marital et adresse, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 novembre 2011. REM 2011 / 1453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158170/1627.

(110184366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Agathon, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 28. September 2011, für den Fonds AGATHON wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. November 2011.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2011159424/10.

(110184428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

AC, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 3. Oktober 2011, für den Fonds AC wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. November 2011.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2011159425/10.

(110184429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

TN US-Equity Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 4. November 2011, für den Fonds TN US-EQUITY PORTFOLIO wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. November 2011.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2011159426/10.

(110184431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Monthly Income ABS Investment, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion au 30 novembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2011159025/9.

(110184877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Monthly Income ABS Investment, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 30 novembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2011159026/9.

(110184879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Loginvest, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 4. Oktober 2011, für den Fonds Loginvest wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. November 2011.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2011159427/10.

(110184433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Raiffeisen-Wuere-Genossenschaft, Société Coopérative.

Siège social: L-8550 Noerdange, 7, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.563.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1464 du 16 juillet 2010, page 70246, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes 2008 de la société Raiffeisen-Wuere-Genossenschaft:

au lieu de:

«Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»

lire:

«Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»

Référence de publication: 2011160046/15.

cominvest Europa Invest 10/2011, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der cominvest Europa Invest 10/2011 wegen Laufzeitende planmäßig am 31. Oktober 2011 aufgelöst wurde.

ISIN	WKN	Fondsname
LU0226742939	A0F5DX	cominvest Europa Invest 10/2011

Senningerberg, November 2011.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2011160724/755/9.

cominvest Europa Protect 10/2011, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der cominvest Europa Protect 10/2011 wegen Laufzeitende planmäßig am 31. Oktober 2011 aufgelöst wurde.

ISIN	WKN	Fondsname
LU0258734598	A0J3KH	cominvest Europa Protect 10/2011

Senningerberg, November 2011.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2011160725/755/9.

Partner Select, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 13. August 2011, für den Partner Select wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. November 2011.

MK LUXINVEST S.A.

Référence de publication: 2011159520/10.

(110184427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

AC Alternative, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 1. September 2011, für den Fonds AC Alternative wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. November 2011.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2011159556/10.

(110185468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Brassco Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 22.072.

Pico Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 19.115.

PROJET COMMUN DE FUSION

1. Les sociétés qui fusionnent. BRASSCO HOLDING S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22072, constituée par acte notarié du 23 octobre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 314 du 21 novembre 1984, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte passé par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 897 du 4 mai 2011, ayant un capital social de EUR 815.569,70 représenté par 47.000 actions sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.

PICO FINANCE S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19115, constituée par acte notarié du 29 janvier 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 89 du 12 mai 1982, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte passé par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 893 du 4 mai 2011, ayant un capital social de EUR 32.000 représenté par 17.500 actions sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.

2. La fusion. Les représentants de chacune des sociétés qui fusionnent ont considéré comme approprié de réorganiser les sociétés de façon à fonctionner sous forme d'une seule société, la société BRASSCO HOLDING S.A. (la "Société Absorbante") devant absorber la société PICO FINANCE S.A. (la "Société Absorbée").

Les représentants des deux sociétés proposent aux actionnaires des deux sociétés fusionnantes d'approuver une fusion par absorption en vertu de laquelle la société BRASSCO HOLDING S.A. absorbera la société PICO FINANCE S.A., en application des articles 257 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi"), au moyen du transfert de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société PICO FINANCE S.A. à la société BRASSCO HOLDING S.A..

Dans le contexte de la fusion, tous les actifs et passifs des sociétés qui fusionnent seront transférés à la société BRASSCO HOLDING S.A. à leur valeur comptable sur base des comptes intermédiaires non audités des sociétés qui fusionnent établis au 30 septembre 2011, ceci étant entendu que tout actif ou passif appartenant à la société PICO FINANCE S.A., à la date des assemblées (tel que défini ci-dessous) et non encore inclus dans lesdits comptes, devra être également transféré à la société BRASSCO HOLDING S.A.

Les représentants de chacune des sociétés qui fusionnent convoqueront les actionnaires à une assemblée générale extraordinaire (collectivement les "Assemblées") qui se tiendra devant un notaire résidant à Luxembourg dès que possible après qu'un mois se soit écoulé après la publication de ce projet de fusion conformément à l'article 267 de la Loi, dans le but d'approuver ce projet de fusion et de constater la fusion.

Tous les actifs et passifs appartenant à PICO FINANCE S.A., connus ou inconnus, seront, ipso jure, à la fois entre les sociétés qui fusionnent et vis-à-vis des tiers, transférés à BRASSCO HOLDING SA conformément à l'article 274 de la Loi.

En échange du transfert des actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante BRASSCO HOLDING S.A. procédera à une augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts de la Société Absorbante BRASSCO HOLDING S.A. sera modifié afin de le mettre en concordance avec l'augmentation de capital.

Les nouvelles actions émises seront attribuées directement aux actionnaires de la Société Absorbée, de manière proportionnelle à leurs participations dans le capital de la Société Absorbée.

Les actions de la Société Absorbante et de la Société Absorbée sont nominatives. Les nouvelles actions nominatives de la Société Absorbante, créées au moment de l'augmentation de capital, seront dès la date de la fusion, inscrites dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante au nom des actionnaires de la Société Absorbée, et les actions nominatives de la Société Absorbée seront immédiatement annulées.

3. Date d'effet de la fusion d'un point de vue comptable. D'un point de vue comptable, les opérations (i) des sociétés qui fusionnent seront traitées comme étant effectives pour les sociétés fusionnantes, et (ii) de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, à compter de la date des Assemblées générales adoptant la fusion.

4. Avantages. Il ne sera accordé aucun avantage aux administrateurs, liquidateur et commissaire des sociétés qui fusionnent en relation avec ou en conséquence avec la fusion.

Comme la Société Absorbée n'a pas accordé de droits spéciaux aux actionnaires, et n'a pas émis d'autres titres que des actions, la Société Absorbante n'émettra que des actions nouvelles et les nouvelles actions émises par la Société Absorbante donneront, à partir de leur émission, les mêmes droits que les actions existantes du point de vue du droit de vote que du point de vue du droit aux dividendes et aux autres droits patrimoniaux.

5. Salariés. Les sociétés qui fusionnent n'ont aucun employé.

6. Rapport d'échange des actions / Termes de la distribution des actions. En échange du transfert des actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante BRASSCO HOLDING S.A. procédera à une augmentation de capital d'un montant de EUR 184.430,30 (cent quatre-vingt quatre mille quatre cent trente euros virgule trente centimes) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 815.569,70 (huit cent quinze mille cinq cent soixante neuf euros virgule soixante-dix centimes) à EUR 1.000.000,00 (un million d'euros), par l'émission de 52.500 (cinquante deux mille cinq cent euros) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et création d'une prime d'émission de EUR 352.091,07 (trois cent deux mil quatre vingt onze euros virgule sept centimes).

L'article 5 des statuts de la Société Absorbante BRASSCO HOLDING S.A. sera modifié afin de le mettre en concordance avec l'augmentation de capital et afin d'annuler la valeur nominale des actions existantes.

Il sera attribué aux actionnaires de la Société Absorbée des actions de la Société Absorbante pour un montant total de 52.500 actions nouvelles contre les 17.500 actions de la Société Absorbée, le rapport d'échange étant de 3.00, sans aucune soulte. Les actions de la Société Absorbée seront annulées.

Les nouvelles actions émises seront attribuées directement aux actionnaires de la Société Absorbée, de manière proportionnelle à leurs participations dans le capital de la Société Absorbée.

Les actions de la Société Absorbante et de la Société Absorbée sont nominatives. Les nouvelles actions nominatives de la Société Absorbante, créées au moment de l'augmentation de capital, seront dès la date de la fusion, inscrites dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante au nom des actionnaires de la Société Absorbée, et les actions nominatives de la Société Absorbée seront immédiatement annulées.

7. Annulation des actions et dissolution sans liquidation de PICO FINANCE S.A. A la date des Assemblées, les actions détenues par les actionnaires dans PICO FINANCE SA sont annulées et PICO FINANCE S.A. cessera d'exister.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BRASSCO HOLDING S.A., réuni à Luxembourg le 15 novembre 2011 à 10h00 approuve à l'unanimité le projet de fusion ci-dessus et donne mandat à Roberto Manciocchi, né à Rome le 12/07/1963 et résident à Luxembourg, de faire le nécessaire et signer tout acte pour le publier sur le Mémorial.

Joseph WINANDY / Koen LOZIE / COSAFIN S.A.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PICO FINANCE S.A., réuni à Luxembourg le 15 novembre 2011 à 11h30 approuve à l'unanimité le projet de fusion ci-dessus et donne mandat à Roberto Manciocchi, né à Rome le 12/07/1963 et résident à Luxembourg, de faire le nécessaire et signer tout acte pour le publier sur le Mémorial.

Joseph WINANDY / Koen LOZIE / COSAFIN S.A.

Référence de publication: 2011159441/94.

(110184091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

A.PA.SA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.787.

Je, soussigné, Cyril BENACQUISTA, sans état, demeurant à L-4383 Ehlerange, 15, cité op Gewaennchen, déclare démissionner de mes fonctions d'administrateur de la société A.PA.SA S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

BENACQUISTA.

Référence de publication: 2011158056/11.

(110184365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

RMK Global Timberland Resources Fund, Fonds Commun de Placement.

The amendment agreements to the management regulations signed on 29th August 2011 with respect to the mutual investment fund RMK Global Timberland Resources Fund have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Les avenants au règlement de gestion signés en date du 29 août 2011 concernant le fonds commun de placement RMK Global Timberland Resources Fund ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RMK Global Timberland Fund Management SARL

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011156037/14.

(110181710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Sancar Property and Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.152.

Sunderland Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.740.

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de:

I.- gérant unique de la société à responsabilité limitée "SANCAR PROPERTY AND TRADING S.A.R.L.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49.152, (ci-après la Société Absorbante)

II.- gérant unique de la société à responsabilité limitée "SUNDERLAND IMMO SÀRL", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.740, (ci-après la Société Absorbée)

Le comparant, agissant en sa double capacité indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société à responsabilité limitée "SANCAR PROPERTY AND TRADING S.A.R.L.", prédésignée, a fusionné avec la société à responsabilité limitée "SUNDERLAND IMMO SÀRL", prédésignée,

par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 22 septembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2349 du 3 octobre 2011.

II. Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi prédite et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III. Que par conséquent, la fusion se trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée SUNDERLAND IMMO SÀRL. A ce titre, le comparant, agissant comme dit ci-avant, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la société absorbée SUNDERLAND IMMO SÀRL, ci-avant désignée, était propriétaire d'un immeuble sis à L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section LF de la Ville Haute,

Numéro 713/1315, lieu-dit «Bd Grande-Duchesse Charlotte», place (occupée), contenant 4 ares 10 centiares.

Titre de propriété

Le prédit immeuble appartient à la société SUNDERLAND IMMO SÀRL pour l'avoir acquis des époux LOUDVIG-WOLTER, aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1999, n°19817 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 23 juillet 1999, volume 1598, numéro 10.

Que cet immeuble est grevé d'une inscription hypothécaire prise au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 17 août 2011, volume 1114, numéro 101, aux termes d'un acte d'ouverture de crédit reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2011, en faveur de la BANQUE DE LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Que partant, le prédit immeuble et la prédite dette appartiennent de plein droit par suite de la fusion à la société SANCAR PROPERTY AND TRADING S.A.R.L., prédésignée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2011. LAC/2011/50378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157822/60.

(110183333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Giallo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.549.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le douze octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, (le "mandataire"), agissant en sa qualité de représentant légal de la société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, (le "mandant"),

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GIALLO INTERNATIONAL S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 147.549, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1681 du 1^{er} septembre 2009;

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (TRENTE ET UN MILLE EUROS), représentés par 310 (TROIS CENT DIX) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (CENT EURO) chacune;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société;

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société;

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la susdite Société, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la Société dissoute.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. GALHANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. LAC/2011/45758. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143445/44.

(110166614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.
